



**GORGES
DE L'ARDECHE**
SYNDICAT DE GESTION

RAPPORT D'ACTIVITES

Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche

ANNEE 2014



S.G.G.A - Le Village - 07700 Saint Remèze
Tél : 04 75 98 77 31 - Fax : 04 75 98 67 64
www.gorgesdelardeche.fr

Comité consultatif
Privas, le 1^{er} juillet 2015

Conservateur
Denis Doublet

Préambule

Conformément à l'article R 332-20 du Code de l'Environnement, le gestionnaire d'une réserve naturelle nationale établit annuellement un rapport d'activités sur les actions conduites au cours de l'année écoulée. Ce rapport doit faire l'objet d'une présentation devant le Comité Consultatif de la Réserve.

Les actions présentées ci-dessous sont loin d'être exhaustives sur l'activité de l'équipe du Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche, mais constituent le fondement du travail du gestionnaire.

Ce rapport d'activités s'appuie sur le deuxième Plan de Gestion de la RNNGA (2008-2012), partiellement validé par le Conseil scientifique de la Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche (RNNGA) et la Direction Régionale de l'Environnement (Conseil scientifique du 17 décembre 2007) pour cause de révision du Décret de la réserve naturelle.

Durant ces 5 années ainsi que pour 2013 et 2014, dans l'attente du nouveau plan de gestion, le SGGA s'est engagé à assurer, sous le contrôle du Préfet, dans le respect de la réglementation et de la convention fixant les modalités de gestion de la RNNGA, et après avis du Comité Consultatif, les objectifs prioritaires à long terme, suivants :

- préserver les habitats naturels et les espèces patrimoniales ;
- accroître la biodiversité du site ;
- améliorer les connaissances ;
- maintenir et/ou restaurer les corridors biologiques favorables aux habitats et espèces présents dans la réserve naturelle (sites Natura 2000, fleuve Rhône, rivière Ardèche, forêts et garrigues gardoises...) ;
- maîtriser la fréquentation touristique et sportive de la réserve naturelle ;
- renaturer le site ;
- assurer la vocation pédagogique et culturelle de la réserve naturelle ;
- renforcer et affirmer le caractère et l'identité " réserve naturelle " ;
- être à l'origine, orienter et favoriser les travaux de recherche scientifique dans la réserve naturelle.

Ce rapport d'activités 2014 est présenté en fonction des objectifs du Plan de Gestion (2008-2012) en cours de renouvellement.

Sommaire

| | |
|---|--------------|
| A / Amélioration des connaissances et Recherche : | P. 4 |
| 1- Naturalité et fonctionnalité de la forêt méditerranéenne des Gorges de l'Ardèche (SGGA) | |
| 2 - Gestion des Espèces Exotiques Envahissantes végétales de l'Espace Naturel Sensible (ENS – Le Conseil Départemental de l'Ardèche)* des Gorges de l'Ardèche (SGGA) | |
| 3 - Inventaire et cartographie des Espèces Exotiques Envahissantes Animales de l'ENS des Gorges de l'Ardèche (<i>Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique</i>) | |
| 4 – « Inventaire des populations de syrphes et évaluation de l'état de conservation des milieux forestiers et dunaires de l'ENS des Gorges de l'Ardèche – Année1 » (SGGA) | |
| 5 – Amélioration des connaissances des populations d'Odonates d'intérêt patrimonial et complément d'inventaires au sein de l'ENS des Gorges de l'Ardèche (SGGA) | |
| 6 - Inventaire de la population de Castor fiber et son utilisation du territoire dans l'ENS des Gorges de l'Ardèche (SGGA) | |
| 7 – Mise en œuvre du Programme STOC (Suivi temporel des Oiseaux communs) (SGGA) | |
| 8 - Avifaune rupestre (sur 3 ans) : amélioration des connaissances et veille écologique (<i>Année 1/ SGGA</i>) | |
| 9 - « Hydrogéologie souterraine et fréquentation spéléologique » (<i>Année 2 - CDS</i>) | |
| B / Conservation du patrimoine naturel : | P. 20 |
| 1- Aigle de Bonelli et gestion des espèces proies (SGGA – LPO RA) | |
| 2- Vautour Percnoptère (SGGA – LPO RA) | |
| 3- Faucon Pèlerin (SGGA) | |
| 4- Chiroptères (LPO RA – SGGA) | |
| 5- Loutre (SGGA) | |
| C / Conservation du patrimoine culturel : | P. 33 |
| 1- Maladrerie des Templiers (SGGA) | |
| 2- Surveillance des sites archéologiques et du « petit patrimoine » (SGGA) | |
| D / Maîtrise de la fréquentation touristique et sportive : | P. 36 |
| 1- Maîtrise de la fréquentation touristique : bivouacs (Gaud et Gournier) (SGGA) | |
| 2- Gestion des déchets : bivouacs et Route Touristique des Gorges de l'Ardèche (SGGA) | |
| 3- Stage de labellisation (SGGA) | |
| 4- Renouvellement de la Convention Escalade « Gorges de l'Ardèche » (SGGA-CDFFME) | |
| 5- Projet de convention Spéléologie « Gorges de l'Ardèche » (SGGA-CDS) | |
| 6 - Sentier de randonnées (SGGA) | |
| E / Information, Animation et Communication | P. 44 |
| 1- Projets et animations pédagogiques (SGGA) | |
| 2- Information et communication (SGGA) | |
| 3- Publications (SGGA) | |
| 4- Réseau de médiation des patrimoines de l'Ardèche Méridionale (<i>Musée Orgnac, CERP VPA et PAH</i>) | |
| F / Police et surveillance: | P. 47 |
| 1- Organisation de tournées régulières de Police - surveillance (<i>gardes RNNGA</i>) et d'opérations inter services (<i>ONCFS, ONEMA, ONF, Gendarmerie, SGGA</i>) | |
| G / Fonctionnement : | P. 50 |
| 1- Recrutement personnel (SGGA) | |
| 2- Renouvellement du Plan de gestion de la RNNGA (SGGA) | |
| 3 - Partenariat avec la Province de Khammouanne au Laos (<i>Tétraktys, SGGA</i>) | |

(* : site classé du Pont d'Arc et RNNGA - Site Natura 2000 du Sud Ardèche et de la Dent de Rez)

A / AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES ET RECHERCHE

1 - Naturalité et fonctionnalité de la forêt méditerranéenne des Gorges de l'Ardèche (ENS- N2000)

(Année 3)

« Sensibilisation et communication »

Objectifs

La restauration de la fonctionnalité de la forêt, engagée dès la création de la Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche (RNNGA), Espace Naturel Sensible du département de l'Ardèche, et dont le bilan du premier plan de gestion traduit les premiers effets positifs, est un des objectifs prioritaires du deuxième plan de gestion de la RNNGA.

En effet, le vieillissement naturel de la forêt méditerranéenne des gorges de l'Ardèche, en l'absence de gestion depuis plus de 50 ans, hormis celle sur les espèces invasives, confirme le retour à la naturalité du site. Il convient toutefois d'étudier l'évolution encore très récente de cet écosystème méditerranéen remarquable du sud-est de la France et de vérifier l'accroissement attendu et durable de la biodiversité.

Si les forêts méditerranéennes ne représentent que 8% du réseau (1 540 ha) des Réserves Naturelles métropolitaines, la forêt de chênes verts de la Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche, avec ses 1 400 ha, représente à elle seule 91 % des forêts méditerranéennes présentes dans les réserves naturelles (Milieux forestiers – Observatoire du patrimoine naturel des Réserves Naturelles de France 2007 –RNF)

L'existence d'un espace protégé comme la Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche constitue donc une opportunité pour le maintien à long terme de cette forêt, typiquement méditerranéenne, permettant le développement de phases sylvogénétiques longues.

Le vieillissement de la forêt, favorisant un retour vers la naturalité et donc l'accroissement de la biodiversité du site, est à privilégier.

Depuis 2006, il s'accompagne d'une évaluation du gain en matière biologique en privilégiant les groupes populationnels saproxyliques les plus représentatifs des stades de sénescence de la forêt (Coléoptères, Bryophytes, Lichens, Entomofaune ...).

Le SGGA a mis en place en 2012 et 2013 le Protocole de Suivi Dendrométrique des Réserves Forestières (PSDRF), adapté au contexte méditerranéen, en réponse aux objectifs du deuxième plan de gestion de la RNNGA et en intégrant les réseaux des RB* et des RN participant à la mise en place de ce protocole et celui des forêts Rhônalpines en évolution naturelle piloté par le REFORA (Réseau Ecologique Forestier Rhone-Alpes). Il permet de participer à l'évaluation de conservation de la forêt étudiée mais aussi, par le biais de placettes permanentes (268), d'approfondir les connaissances sur la dynamique de ces peuplements dans le temps et l'espace et plus globalement de la fonctionnalité de l'écosystème forestier de la RNNGA.

Il contribue ainsi à mesurer la naturalité des espaces forestiers comme ceux de la forêt méditerranéenne des Gorges de l'Ardèche, en libre évolution et plus globalement à enrichir les connaissances des forêts anciennes et/ou en libre évolution du département de l'Ardèche.

Le Conseil Scientifique accompagne le gestionnaire dans cette démarche globale de retour à la naturalité du site et d'amélioration de la fonctionnalité des écosystèmes des Gorges de l'Ardèche.

Les objectifs de cette étude réalisée par le SGGA sont :

1/ volet technique :

- finaliser l'analyse des données PSDRF en les intégrant dans le suivi national des RN,
- mettre en place le suivi annuel des aménagements et exploitations forestières (privés et communes).

2/ volet communication :

- mettre en place la stratégie de communication proposée et la développer auprès des propriétaires forestiers,

(* : réserve biologique)



Crédit photo D.Doublet – SGGA

- sensibiliser les propriétaires forestiers, les élus, l'ONF, le CRPF* à l'intérêt de l'évolution naturelle de la forêt,
- réaliser une plaquette de sensibilisation grand public.

3/ volet administratif :

- engager les propriétaires forestiers dans des programmes d'aide à la libre évolution de la forêt.

Réalisation

Sous la responsabilité du conservateur de la RNNGA, la poursuite de cette étude a été confiée au chargé d'étude « Forêt » qui a permis de réaliser les actions suivantes :

- l'élaboration et la publication d'une plaquette de communication et de sensibilisation à destination du grand public, des propriétaires et des exploitants forestiers à l'intérêt de laisser en libre évolution la forêt de la RNNGA, distribuée dans les boîtes aux lettres des 8 communes de la RNNGA ;
 - une conférence sur la forêt méditerranéenne avec l'ONF à l'initiative de la commune de Saint-Martin d'Ardèche le 28/02/2014) ;
 - l'organisation d'une journée de formation à la gestion des forêts communales pour les élus le 02 juin 2014 ;
- l'organisation de plusieurs manifestations dans le cadre de la fête de la science 2014 :
 - o une conférence à Vallon-Pont-D'Arc le 11 octobre 2014 : « Les gorges de l'Ardèche : une forêt sauvage ? » avec une intervention de Gilbert Cochet, président du Conseil scientifique de la RNNGA sur la protection des forêts sauvages en France et en Europe et du chargé d'étude sur la présentation des études réalisées sur la forêt méditerranéenne des Gorges de l'Ardèche et les perspectives sur la gestion et la protection de ces milieux naturels ;
 - o un atelier de photographie dans la Réserve Naturelle le 18 octobre 2014 avec un photographe professionnel et le chargé d'étude pour apprendre les techniques de la photographie nature et découvrir la forêt des Gorges de l'Ardèche ;
 - o une exposition de photographies et une table ronde sur les forêts méditerranéennes de l'Ardèche le 19 octobre 2014 durant laquelle les différents intervenants (Gilbert Cochet et Jean-Paul Mandin du Conseil Scientifique de la RNNGA, Jean-François Holtof de l'association Païolive, Richard Ladet de l'association SOS Forêt Cévennes et le chargé d'étude) ont pu débattre avec le grand public sur les différentes thématiques qui concernent les forêts de l'Ardèche méridionale ;
 - o des interventions en milieu scolaire à l'école primaire de Vallon-Pont-d'Arc avec une classe de CM1 le 10 octobre 2014 et au Lycée agricole d'Aubenas le 14 octobre 2014 ;
- la présentation du travail réalisé sur la RNNGA à la commission scientifique et groupe de travail de Réserves Naturelles de France le 25 novembre 2014 et le comité régional des Réserves forestières le 03 octobre 2014.



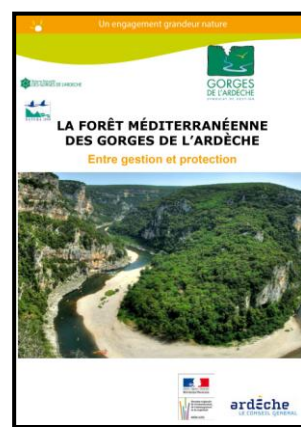
Evaluation

La campagne de communication auprès des acteurs locaux a permis de les informer au fonctionnement de l'écosystème forestier, au rôle du bois mort et de la dynamique forestière mais également de les sensibiliser à l'intérêt de laisser la forêt évoluer librement.

Le suivi des projets d'exploitation et des travaux forestiers devrait se renforcer en 2015, en partenariat avec l'ONF et les communes concernées par la réserve naturelle afin de limiter les coupes rases dans la RNNGA. Si la libre évolution de la forêt méditerranéenne des Gorges de l'Ardèche, Objectifs à Long Terme (OLT) du prochain Plan de gestion de la réserve naturelle, n'est pas toujours possible, le gestionnaire et le Conseil Scientifique souhaitent que des alternatives conciliant l'exploitation et la protection de la biodiversité soient proposées aux propriétaires.

Coût total 2014: 19 100 €

Financeurs 2014: DREAL et Département de l'Ardèche



(* Centre Régional de la Propriété forestière)

2 – Gestion des Espèces Exotiques Envahissantes végétales de l'ENS des Gorges de l'Ardèche (SGGA)

Objectifs

« *La conservation du patrimoine naturel et naturalité* » est un des principaux objectifs prioritaires du 2ème Plan de Gestion de la RNNGA. La lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) végétales allochtones des habitats naturels répond en partie à cette problématique.

Dans le cadre de la convention « Ardèche nature » (Département -SGGA), le Conseil départemental de l'Ardèche a souhaité que soit intégré un travail sur les Espèces Exotiques Envahissantes végétales présentes dans l'ENS des gorges de l'Ardèche.

Dans ce cadre et en cohérence avec le deuxième plan de gestion de la réserve naturelle, le SGGA a mis en place l'inventaire et la cartographie des Espèces Exotiques Envahissantes végétales (EEE Végétales) dans l'ENS des Gorges de l'Ardèche, en 2011 et 2012, afin de programmer des opérations adaptées de lutte et d'éradication des plantes invasives sur ces deux sites.

En 2011 et 2012 l'étude « Espèces Exotiques Envahissantes végétales » a permis de réaliser pour les deux sites (RNNGA et site classé du Pont d'Arc) :

- l'inventaire des plantes invasives : 19 espèces herbacées et ligneuses (sur 47 présentes sur le site),
- la cartographie (SIG Mapinfo) des plantes invasives identifiées,
- l'analyse et le diagnostic des deux sites étudiés,
- l'identification des méthodes de lutte et d'éradication ainsi que l'évaluation de leurs coûts par espèce,
- la définition d'une stratégie : choix des sites et / ou des espèces prioritaires,
- le choix de plusieurs protocoles d'intervention,
- la mise en place d'opérations de lutte et d'éradication,
- la conception d'une plaquette de sensibilisation intitulée « Les Plantes Envahissantes des Gorges de l'Ardèche ... mobilisons-nous ! » à destination des acteurs des espaces verts, de l'horticulture et du tourisme, des collectivités et gestionnaires de milieux naturels.

L'identification des méthodes de lutte et d'éradication des E.E.E. végétales ainsi que la définition d'une stratégie (choix des sites et / ou des espèces prioritaires), ont conduit le SGGA à élaborer un programme de travaux de gestion et de suivi sur le long terme des EEE végétales principalement sur les sites de « la Montagne de sable » et des bivouacs de Gaud et de Gournier. Des interventions ciblées sur des espèces telles que l'Ailante, le Robinier faux-acacia, l'Ambrosie... ont été réalisées par l'association ECATE (Etudes, Conseils, Aides par le Travail dans l'Environnement), au cours de Chantier jeunes « Centre social Quartier Vitalité–Lyon » et de Chantier volontaire à destination du grand public organisé avec l'association « Volontaires pour la Nature » et la société MELVITA, ainsi que par les saisonniers SGGA durant leur présence sur les bivouacs.

En 2014, cette action, réalisée dans le cadre de la nouvelle convention « Ardèche Nature » avec le Département de l'Ardèche, pour le volet « Suivi et amélioration des connaissances », a pour objectifs de :

- poursuivre le programme des travaux de gestion et de suivi sur le long terme des EEE végétales de la RNNGA engagé par le SGGA depuis 2012, en particulier sur les propriétés du Département de l'Ardèche (bivouacs de Gaud et de Gournier) mais également sur le site de la Montagne de Sable et ponctuellement sur les bords accessibles de la rivière Ardèche,
- de poursuivre la sensibilisation des acteurs des espaces verts, de l'horticulture et du tourisme, des collectivités et gestionnaires de milieux naturels du territoire des Gorges de l'Ardèche sur les risques que représente l'introduction de plantes exotiques sur notre territoire, pour la santé et l'environnement, par la diffusion et la promotion de la plaquette « Les plantes exotiques envahissantes des Gorges de l'Ardèche »
- de communiquer auprès du grand public en le sensibilisant à la gestion participative des EEE végétales réalisée par le SGGA par l'organisation de chantiers d'écovolontariat de gestion des EEE végétales.



Crédit photo : N.Bazin
(SGGA Ecorçage Ailante)

Réalisations

Plusieurs types d'opérations ont été réalisées en 2014 :

- 2 semaines d'interventions sur les bivouacs de Gaud et de Gournier par l'association Ecate (Etudes, Conseils, Aides par le Travail dans l'Environnement) : débroussaillage des rejets Robinier pseudo acacia, fauches du Topinambour et Raisin d'Amérique, écorçage du Robinier faux acacia, de l'Ailante et du Févier d'Amérique, arrachage de plants d'Ailante...

- 2 journées d'interventions du CFPPA du Pradel (stagiaires dans le cadre d'un Plan Formation Emploi avec convention CFPPA-SGGA), les 20 au 21 mars 2014 : écorçage de Robiniers pseudo acacias, d'Ailantes et abattage de Peupliers hybrides au bivouac de Gournier,

- écorçage (ou suivi post écorçage) de Robinier pseudo acacia et Ailante, arrachage de l'Ambrosie et de la Balsamine de l'Himalaya par les agents du SGGA sur les deux bivouacs de la RNNGA.

- élaboration et rédaction d'une « Note de gestion des Espèces Exotiques Envahissantes végétales Espace Naturel Sensible des Gorges de l'Ardèche (Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche et site classé du pont d'Arc) : Planification prévisionnelle des travaux et mesures de gestion 2014 – 2019 ».

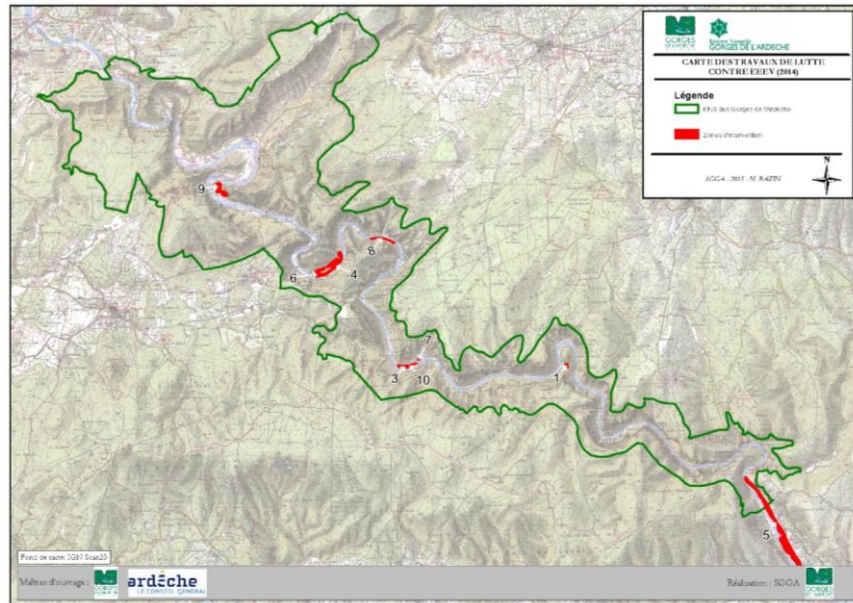
Au total, plus de **600 heures** ont été consacrées en 2014 à la Gestion des Espèces Exotiques Envahissantes végétales (Cf. Tableau récapitulatif des interventions sur les EEE végétales réalisées en 2014)



Tableau récapitulatif des interventions sur les EEE végétales réalisées en 2014

| Date | Zones intervention (cf carte) | Structures | Espèces ciblées | Technique d'intervention | Nb d'heure |
|-------------------------|-------------------------------|-------------------------------------|---|--|------------|
| 21/03/2014 | | Chantier école CFPPA Pradel | - <i>Robinia pseudo-acacia</i> - <i>Populus</i> "hybryde" | Coupe Ecorçage | 140 |
| 11/04/2014 | | Chantier école BTS LAOS | - <i>Robinia pseudo-acacia</i> | Ecorçage | 48 |
| 19/06/2014 | | Chantier école Collège de Jastre | - <i>Ambrosiaartemisiifolia</i> | Arrachage | 200 |
| 11/07/2014 | | Eco-volontaire Association APES | - <i>Ambrosiaartemisiifolia</i> | Arrachage | 8 |
| 19/07/2014 | | Eco-volontaire Collégiennes | - <i>Ambrosiaartemisiifolia</i> | Arrachage | 30 |
| 29/09/2014 | | Chantier insertion ECATE | - <i>Ailanthusaltissima</i> | Arrachage Ecorçage | 147 |
| Tout au long de l'année | | SGGA | - <i>Robinia pseudo-acacia</i> - <i>Ambrosia artemisiifolia</i> - <i>Daturastramonium</i> | Débroussaillage Arrachage Ecorçage | 35 |
| Total général | | | | | 608 |

Carte de localisation des travaux de lutte contre les EEE végétales en 2014



Evaluation

L'inventaire et cartographie des EEE végétales de l'ENS des Gorges de l'Ardèche, l'identification des méthodes de lutte et d'éradication des E.E.E. végétales ainsi que la définition d'une stratégie (choix des sites et / ou des espèces prioritaires), ont conduit le SGGA en 2014 à :

- élaborer et mettre en œuvre, en interne et avec l'appui technique de ses partenaires et bénévoles le programme de travaux de gestion et de suivi sur le long terme des EEE végétales principalement sur les sites de « la Montagne de sable » et des bivouacs de Gaud et de Gourner ;
- poursuivre ses interventions sur l'Ailante et le Robinier faux-acacia, ligneux envahissants installés sur les zones ouvertes sèches et sableuses, principalement sur le site de la Montagne de sable et les dunes de Gaud (propriété du Département de l'Ardèche). Les méthodes d'arrachage et d'écorçage utilisées, en particulier avec ECATE, ont permis d'intervenir sur plus de 7000 arbres (principalement Ailante), et semblent, depuis 2013, contenir, la colonisation des milieux dunaires par l'Ailante, principalement ;
- mettre en place un partenariat avec l'association « Volontaire pour la Nature » sur la thématique de la gestion des espèces exotiques envahissantes, même si pour des raisons météorologiques et ensuite administratives il n'a pas été possible en 2014 de poursuivre ce partenariat. Il est d'ores et déjà envisagé de le reconduire en 2015 ;
- mobiliser les agents, en particulier les saisonniers, durant la saison estivale (juillet et août) à l'arrachage préventif de l'Ambrosie présente sur les bivouacs. Cette mobilisation sera renforcée en 2015 avec des interventions mécaniques (fauchage) hebdomadaires, programmées sur chaque bivouac dans du Programme annuel prévu dans la « Planification prévisionnelle des travaux et mesures de gestion 2014 – 2019 » ;
- communiquer auprès de ses partenaires à l'aide d'une plaquette de sensibilisation intitulée « Les Plantes Envahissantes des Gorges de l'Ardèche ... mobilisons-nous ! ».

Coût total 2014 : 7000 €

Financeurs 2014: DREAL et Département de l'Ardèche

;



Crédit photo N.Bazin (SGGA – Volontaire pour la Nature et Melvita)

3 - Inventaire et cartographie des Espèces Exotiques Envahissantes Animales de l'ENS des Gorges de l'Ardèche (Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique)

Objectifs



Les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) sont la deuxième cause de perte de biodiversité après la destruction des habitats. Ce problème écologique tient ses origines des activités anthropiques. Depuis sa sédentarisation et le développement de l'agriculture (Néolithique) l'homme a favorisé la dispersion des espèces bien au-delà de leur capacité naturelle. Le phénomène s'est notamment intensifié à partir du 16^{ème} siècle et durant la deuxième partie du 20^{ème} siècle avec l'explosion des transports à longue distance.

« La conservation du patrimoine naturel et naturalité » est un des principaux objectifs prioritaires du 2^{ème} Plan de Gestion de la RNNGA.

Dans le cadre de la convention « Ardèche nature » (Département de l'Ardèche - SGGA), le Département souhaite que soit intégré un travail sur les Espèces Exotiques Envahissantes végétales et animales présentes dans l'ENS des gorges de l'Ardèche (RNNGA et Site classé du Pont d'Arc) avec en 2011 et 2012, la mise en place de l'inventaire et la cartographie des Espèces Exotiques Envahissantes végétales (EEE Végétales), par le SGGA, afin de programmer des opérations adaptées de lutte et d'éradication des plantes invasives sur ces deux sites.

Bien qu'aucun inventaire spécifique des EEE animales n'ait été réalisé sur l'ENS des Gorges de l'Ardèche, il existe toutefois quelques données parcellaires issues d'observations directes ou de témoignages mais aussi d'études piscicoles ponctuelles à Salavas « Les blachas » ou en aval du bivouac de Gaud... Il s'agit notamment de la présence de certaines EEE animales comme la Perche soleil, le Poisson Chat, les Ecrevisses : américaine et signal, le mollusque Corbicula ou la présence du Ragondin ou de la Tortue dite de « Floride ».

Dans ce contexte, l'étude des EEE animales, confiée à la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de l'Ardèche (FDAAPPMA 07) a pour but de réaliser :

- l'inventaire des EEE animales sur la base des espèces déjà identifiées et potentiellement présentes sur le site ;
- la cartographie des espèces identifiées ;
- l'analyse et le diagnostic de la situation avec hiérarchisation des enjeux ;
- l'identification des méthodes de lutte et d'éradication ainsi que l'évaluation de leurs coûts par espèce ;
- la définition d'une stratégie de gestion des EEE animales ;
- la proposition de protocoles d'intervention.

Réalisations

Afin de réaliser l'étude des EEE animales, en 2013 – 2014, la FDAAPPMA 07 a utilisé divers protocoles d'inventaires :

- concernant les espèces purement aquatiques telles les poissons, les mollusques et les crustacés, ils ont fait l'objet de prospections subaquatiques sur l'ensemble du linéaire du périmètre d'étude ;

- les poissons ont également fait l'objet d'une étude piscicole sur 3 stations d'inventaires ;

- pour les insectes, principalement moustique Tigre, un réseau de pièges pondoirs avec relevés entre juin et octobre été mis en place ;

- concernant les reptiles et les mammifères, une enquête préalable a été menée auprès des usagers de la rivière, suivi de prospections sur le terrain des sites ciblés.



Crédit photo : FDAAPPMA 07



Crédit photo : FDAAPPMA 07

L'ensemble des espèces exotiques envahissantes animales avérées ou suspectées suite aux différents types d'inventaires réalisés dans le cadre de cette étude sont présentées sur un document annexe au rapport d'étude avec 1 fiche par espèce faisant apparaître le statut, la description, origine de l'introduction et sa répartition, les principaux caractères écologiques et biologiques, les nuisances, les mesures de gestions et la répartition sur le territoire ENS. La carte de l'aire de répartition pour chaque espèce figure en fin de fiche.

Evaluation

Le rendu du rapport par la FDAAPPMA 07, prévu fin 2013, début 2014, a du être reporté à la fin de l'année 2014 pour des raisons administratives et techniques.

1. Les poissons

Implantée depuis plus d'une dizaine d'années, la perche soleil, le poisson-chat et le pseudorasbora ne révèlent pas leur capacité « envahissante ». En ce qui concerne la gestion de ces espèces, il n'y a pas de mesures d'éradication possible en l'état des connaissances.

2. Les crustacés

Si la présence de l'écrevisse Américaine est avérée sur l'ensemble du linéaire cette espèce n'exprime pas son potentiel envahissant. Concernant l'écrevisse signal, elle semble pour l'instant absente de la zone d'étude, mais présente dans les affluents amont de l'Ardèche. Il semble envisageable de surveiller l'évolution de son aire de répartition. Il n'existe pas de mesure efficace d'éradication en cours d'eau.

3. Les mollusques

Le corbicule asiatique a envahi l'ensemble du linéaire dans des proportions assez importantes. Là aussi, il n'existe pas de mesure de gestion de contrôle et/ou d'éradication de cette espèce. Toutefois il serait intéressant de pouvoir étudier son impact sur la population de Mulette épaisse « *Unio crassus* » (mollusque patrimonial présent sur le site Natura 2000 basse Ardèche argonienne). Néanmoins, un protocole d'étude semble assez complexe à mettre en oeuvre.

4. Les mammifères et reptiles

Les informations recueillies et résultats obtenus ne révèlent pas de colonisation du site d'étude par le Ragondin, le Rat musqué ou la Tortue de floride. Néanmoins leur présence a déjà été détectée sur des secteurs identifiés. Des mesures de gestion spécifiques (capture et déplacement...) à ces espèces, ne sont pas pour le moment justifiées : présence non encore avérée. Il semble donc important de poursuivre les opérations de connaissance sur la présence de ces espèces.

5. Les insectes

Concernant le moustique tigre, son implantation en zone urbaine et péri urbaine est avérée sur la commune de Vallon Pont d'Arc mais ne semble pas pouvoir s'étendre plus en aval. La menace semble donc faible sur la RNNGA. Les mesures de gestion sont assurées au niveau départemental notamment par l'EID qui assure le suivi entomologique, les opérations de traitement des gîtes et la destruction du moustique par pulvérisation d'insecticide si un cas de maladie est détecté par le suivi épidémiologique.

Mesures globales de gestion proposées dans l'ENS des Gorges de l'Ardèche:

- communication sensibilisation sur les EEE Animales : informer et sensibiliser le grand public à la problématique de EEE Animales ;
- formation des agents de la réserve afin qu'ils puissent prendre en charge le suivi des espèces incriminées et leur gestion ;
- formations des BE « labellisés » et autres acteurs locaux afin qu'ils puissent être le relais d'information et de porter à connaissance sur la problématique ;
- poursuite du suivi de l'évolution de la présence du Ragondin, du Rat musqué et de la Tortue de floride ;
- étude des impacts de la Corbicule asiatique sur des populations d'*Unio crassus*, espèce patrimoniale de la réserve et du site Natura 2000 « Sud Ardèche et de la dent de Rez ».

(d'après : « Inventaire et cartographie des Espèces Exotiques Envahissantes Animales de la Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche et du site classé du Pont d'Arc (ENS) / 2013-2014/ FDAAPPMA 07)

Coût total 2013 : 10 000 €

Financeurs 2013: DREAL et Département de l'Ardèche

4 – « Inventaire des populations de syrphes et évaluation de l'état de conservation des milieux forestiers et dunaires de ENS des Gorges de l'Ardèche – Année 1 » (SGGA)

Objectifs



Crédit photo ; D.Doublet

Les Syrphes appartiennent à l'ordre des diptères (comme les taons, les moustiques, les mouches...). Près de 850 espèces de Syrphes sont connues en Europe dont un peu plus de 510 en France.

Les différentes espèces de syrphes peuvent fournir des informations sur toutes les strates verticales des milieux, de la zone racinaire des graminées jusqu'à la canopée des arbres dominants en forêt. Il existe des espèces caractéristiques de presque tous les habitats présents en France, excepté les habitats aquatiques des lacs et rivières, les falaises et les grottes.

La majorité des espèces peut être aujourd'hui identifiée avec certitude et de nombreuses informations sont disponibles sur les habitats, microhabitats et traits de vie de plus de 95% des espèces françaises de syrphes. Leur codage dans une base de données "Syrph-the-Net" (StN) rend toutes ces informations disponibles et utilisables pour des non spécialistes.

La récente constitution d'un groupe de travail inter-réseaux « Syrphes » (Réserves Naturelles de France et la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels) dans le cadre de la commission scientifique de RNF a permis de développer la méthodologie StN dans toute la France.

Cette méthode scientifique d'évaluation de l'état de conservation des habitats a été testée ces dernières années dans plusieurs espaces naturels protégés, comme les réserves naturelles nationales du lac de Remoray (25) et celle du ravin de Valbois (25)

Le diagnostic de la Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche (deuxième plan de gestion/2008-2012) fait état d'un déficit important de connaissances sur les Invertébrés et aucune étude Syrphes n'a été réalisée à ce jour.

Dans le cadre de la nouvelle convention « Ardèche nature » (Département de l'Ardèche-SGGA), le Département souhaite que soit intégrée au volet « Suivi et amélioration des connaissances », l'étude Syrphes sur l'ENS des Gorges de l'Ardèche, proposée par le SGGA, en cohérence avec le deuxième plan de gestion de la RNNGA (2008 – 2012) et le Docug (Document unique de gestion) du site Natura 2000 du Sud Ardèche et de la dent de Rez.

L'étude des populations de Syrphes de l'ENS des Gorges de l'Ardèche prévue sur 3 ans, a pour objectifs de :

- réaliser l'inventaire des syrphes présents sur l'ENS des Gorges de l'Ardèche (forêt méditerranéenne et pelouses psammophiles),
- dresser l'état des lieux des capacités d'accueil des habitats pour les syrphes,
- mettre en place, si nécessaire, un suivi reconductible dans le temps,
- améliorer les connaissances (régionales et nationales) des syrphes,
- compléter la cartographie des habitats et des espèces de l'ENS,
- compléter le diagnostic écologique de la forêt méditerranéenne et des pelouses psammophiles de l'ENS des Gorges de l'Ardèche,
- évaluer l'intégrité écologique des habitats de l'ENS des Gorges de l'Ardèche,
- contribuer au suivi sur le long terme de l'évolution des habitats de l'ENS des Gorges de l'Ardèche,
- contribuer à l'évaluation de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire et patrimoniale de l'ENS des Gorges de l'Ardèche,
- favoriser la réflexion sur la mise en place éventuelle de mesures de gestion adaptée et concertée en faveur de la biodiversité.

Réalisations

Cette première année a permis de préparer la mise place de l'inventaire et la cartographie des Syrphes de la RNNGA, prévue pour 2015 et 2016, avec :

- l'appui technique et scientifique du groupe Syrphes de RNF, qui s'est réuni à Saint-Remèze, à la demande du SGGA, du 22 au 25 mai 2014, avec comme objectif, en particulier, de confirmer ou non la faisabilité de l'étude



Crédit Photo : B.Tissot
Tente « Malaise »

« Syrphes » dans la RNNGA. Accompagnés de 2 agents du SGGA, les spécialistes ont pu parcourir les milieux de la réserve naturelle (forêt et dunes de sable) potentiellement favorables à la présence des Syrphes durant 2 journées de terrain, soit près de **30 heures** de présence des agents du SGGA ;

- la participation de 2 agents SGGA au stage ATEN (Atelier Technique des Espaces Naturels)

« Utilisation des Syrphes comme descripteurs des milieux naturels (niveau1) » qui s'est déroulé du mardi 16 septembre 2014 au vendredi 19 septembre 2014 à : Banyuls sur mer (66650) soit plus de **70 heures** de formation ;

- l'achat de matériel indispensable à l'inventaire des syrphes notamment 7 tentes « Malaises » (captures), divers matériel d'identifications et de stockages des espèces récoltées...

Evaluation

Les prospections réalisées par les spécialistes du groupe Syrphes de RNF ont permis de confirmer les potentialités d'accueil des milieux prospectés (forêt et dunes de sable) de l'ENS des Gorges de l'Ardèche (principalement RNNGA) pour, semble-t-il bon nombre d'espèces de syrphes. La mise en place du protocole Syrphes est donc prévue au début du printemps 2015 par les deux agents SGGA formés à cette étude.

Coût total 2014 : 5 000 €

Financeurs 2014: DREAL et Département de l'Ardèche

5 – Amélioration des connaissances des populations d'Odonates d'intérêt patrimonial et complément d'inventaires au sein de l'ENS des Gorges de l'Ardèche (SGGA)



La Cordulie à corps fin
(*Oxygastra curtisii*)
Photo 1 : J.-L. Dommanget



Le Gomphe de Graslin
Photo 1 : J.-L. Dommanget

Objectifs

Parmi les 5000 à 6000 espèces de libellules recensées dans le monde, 87 sont connues en France, 83 en Rhône-Alpes et 69 dans le département de l'Ardèche (Ladet A. ; Juliand P. ; Deliry C. 2012), dont 50 sur la rivière Ardèche.

Les divers inventaires et prospections Odonates réalisés dans le secteur des Gorges de l'Ardèche ont permis d'identifier 26 espèces de libellules (Faton J.-M., Sanchez E. -1998, Ladet, A. 1992a, Ladet, A. 2001).

Ce peuplement qui au premier abord présente une richesse « moyenne » se révèle être d'un fort intérêt patrimonial de par la présence de populations importantes de deux espèces d'intérêt communautaire, national et régional : la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*) et le Gomphe à cercoïdes fourchus (*Gomphus graslinii*). Les connaissances sur l'écologie et la biologie de ces espèces sont aujourd'hui encore très lacunaires, localement mais aussi au niveau national (Ladet A. – 2001, Dupont P. coordination 2010 : « *Plan national d'actions en faveur des Odonates* ») et mériteraient d'être approfondies. De plus, l'évaluation de l'état de conservation de ces espèces fait aujourd'hui l'objet de toutes les attentions. Inscrites sur les listes rouges (mondiale, européenne, méditerranéenne, nationale et régionale) elles sont identifiées en tant qu'espèces cibles du Plan National d'Actions 2011-2015 en faveur des Odonates.

Le deuxième plan de gestion de la Réserve Naturelle ainsi que le Document Unique de Gestion du site Natura 2000 du Sud Ardèche et de la Dent de Rez préconisent une amélioration des connaissances afin de mieux connaître les populations d'insectes à fort enjeux par la mise en œuvre de suivis spécifiques.

Dans le cadre de la convention « Ardèche nature » (Département de l'Ardèche – SGGA), le SGGA souhaite mettre en place le suivi phénologie, quantitatif et qualitatif des populations de *Gomphus graslinii* et *Oxygastra curtisii* sur l'ENS des Gorges de l'Ardèche avec pour objectifs :

- d'améliorer les connaissances sur la biodiversité et la fonctionnalité de l'ENS des Gorges de l'Ardèche,

- de contribuer à l'amélioration des connaissances des populations d'*Oxygastra curtisii* et de *Gomphus graslinii*, au sein de l'ENS des Gorges de l'Ardèche,
- de mettre en place un protocole simplifié, en cohérence avec les méthodologies standardisées existantes (protocole de suivi RNF Hydrophyte/Odonate, protocole odonate du programme RhoMeo, protocole STELI du MNHN, ...) permettant un suivi en interne de ces espèces patrimoniales par les agents du SGGA,
- de répondre aux exigences du Plan National d'Actions Odonates.

Réalisations

Sous la responsabilité du conservateur de la RNNGA, en lien direct avec le référent « Odonates », garde technicien du SGGA, cette étude a été confiée à un stagiaire Master 2 pour une durée de 6 mois, d'avril à septembre 2014 et a permis de :

- mettre en œuvre le suivi des populations de *Gomphus graslinii* et *Oxygastra curtisii* sur le territoire de l'ENS des Gorges de l'Ardèche avec l'élaboration d'un protocole simplifié, en cohérence avec les méthodologies standardisées existantes (protocole de suivi RNF Hydrophyte/Odonate, protocole odonate du programme RhoMeo, protocole STELI du MNHN, ...) permettant un suivi annuel de ces espèces patrimoniales par les agents du SGGA,



Crédit photo : SGGA / C.Chauvet (stagiaire Master 2) en détermination exuvies



- poursuivre l'inventaire des odonates sur le périmètre d'étude (3 mois d'étude de terrain) avec le traitement des collectes d'exuvies* et la création d'une collection de référence pour chaque station,

- réaliser une actualisation des données odonates existantes : collecter et centraliser l'information auprès des différents observateurs (agents du SGGA, associations naturalistes, ...),

- cartographier sous Système d'Information Géographique (MapInfo

Professional™, compatible version 11) et saisir des données sous SERENA.

Evaluation

Les deux espèces : d'*Oxygastra curtisii* et de *Gomphus graslinii*, semblent bien présentes sur l'ensemble du linéaire de l'ENS des Gorges de l'Ardèche avec des effectifs assez conséquents profitant d'habitats favorables comme les berges de dalles rocheuses verticales à fonds sableux et à courants lents, des zones sableuses végétalisées ou encore des zones de tufs.

« Au total, 33 espèces ont été identifiées lors de l'ensemble des prospections. Huit nouvelles espèces ont pu être mis en évidence notamment *Macromia splendens* (espèce patrimoniale) dont la présence plus qu'incertaine en 1998 restait à confirmer. Ces résultats augmentent la connaissance de la diversité odonotologique de l'ENS des Gorges de l'Ardèche mais ma méthode employée laisse penser que cette liste reste encore incomplète, par exemple pour des espèces tardives ».

(D'après : « Amélioration des connaissances des populations d'Odonates d'intérêt patrimonial et complément des inventaires au sein de l'ENS des Gorges de l'Ardèche » -2014 (C.Chauvet – stagiaire Master 2 – SGGA)

Les connaissances odonotologiques de l'ENS restent, sans nul doute, encore lacunaires. Deplus, les populations des deux espèces patrimoniales présentent des effectifs très intéressants. Il est donc nécessaire de continuer une surveillance de ces effectifs par un suivi régulier et d'identifier les menaces potentielles pouvant les impacter.

La récente confirmation de la présence de *Macromia splendens* implique sa prise en compte dans les futures actions proposées, comme:

- la poursuite du suivi et la mise en place d'une veille écologique pour *G. graslinii* et *O. curtisii* ;
- l'inventaire des zones favorables à *M. splendens* ;
- la mise en place du protocole RhoMeO sur l'intégrité du peuplement d'odonates ;
- l'inventaire complémentaire de l'odonatofaune ;
- l'identification et gestion des menaces visant *G. graslinii* et *O. curtisii*.

(* : enveloppe (cuticule chitineuse ou peau) que le corps de l'animal a quittée lors de la mue)



La priorisation des actions est envisagée en 2015 sur un programme d'au moins 5 ans, en cohérence avec le prochain plan de gestion 2016 – 2020.

Coût total 2014 : 4 000 €

Financeurs 2014: DREAL et Département de l'Ardèche

6 - Inventaire de la population de Castor fiber et son utilisation du territoire dans l'ENS des Gorges de l'Ardèche (SGGA)



Castor d'Europe
Crédit photo : M.Robert (SGGA)

Objectifs

Le Castor d'Europe, est strictement protégé au niveau national depuis 1968 et par l'arrêté ministériel du 17 avril 1981, pris en application de la loi dite de « Protection de la Nature » de 1976.

Le Castor est un des 25 mammifères (21 mammifères terrestres et 4 marins) d'intérêt communautaire figurant à l'annexe II. Il figure également à l'annexe IV de la Directive Habitats Faune Flore et l'annexe III de la convention de Berne du 19 septembre 1979.

Depuis, la création de la réserve naturelle, le Castor d'Europe est observé chaque année, directement ou indirectement (arbres et arbustes rongés, castoréum, traces dans le sable...). Le suivi réalisé en 1994, par un agent technique du SGGA, a très certainement suscité l'intérêt du gestionnaire pour cette espèce patrimoniale, non réintroduite dans les gorges de l'Ardèche.

Elle a pu ainsi bénéficier de plusieurs études (1998 et 2001), confiées à des stagiaires, avec pour objectifs de quantifier et localiser sa population, l'influence de la fréquentation touristique ainsi que les perspectives d'évolution de cette population dans les gorges de l'Ardèche.



Ces études ont permis de réaliser une cartographie partielle de la présence du Castor dans la RNNGA: localisation des gîtes, réfectoires, coulées, dépôts de castoréum...et des comptages nocturnes ont permis de préciser ses comportements et d'estimer sa population à environ 40 individus répartis dans 6 à 7 familles.

Les indices de présence du Castor d'Europe observés régulièrement tout au long de l'année, témoignent de l'implantation de cette espèce dans la réserve naturelle et de sa relative adaptation à la fréquentation humaine.

Sa population est jugée comme stable même si la fréquentation touristique en période de reproduction, accrue sur certaines zones réfectoires (arrachage, piétinements...) est, sans doute, une des principales causes de la modification du comportement du Castor, constatée entre mai et septembre.

Les conséquences sur l'espèce et l'évolution de sa population dans les gorges de l'Ardèche ne sont donc pas identifiées.

Le deuxième plan de gestion de la réserve naturelle ainsi que le Document Unique de Gestion du site Natura 2000 du Sud Ardèche et de la Dent de Rez préconisent une amélioration des connaissances afin de mieux connaître la population de Castor d'Europe, espèce à forte valeur patrimoniale, dans l'ENS des Gorges de l'Ardèche.

En 2012-2013, le SGGA a donc souhaité mettre en place le suivi du Castor d'Europe sur l'ENS des Gorges de l'Ardèche en demandant, dans un premier temps, aux étudiants en BTS Gestion et Protection de la Nature (Lycée Agricole d'Aubenas) dans le cadre de leur exercice « Bureau d'études », d'initier un complément d'inventaire de la population de Castor sur le site et de réfléchir à la mise en place d'un protocole de suivi de l'espèce sur l'ensemble de l'ENS.

Dans un deuxième temps (2014), le syndicat souhaite que l'inventaire de la population de Castor présent dans l'ENS soit finalisé et que soit mis en place le suivi de cette population.

Cette action est réalisée dans le cadre de la nouvelle convention « Ardèche Nature » (2014-2016) avec le Conseil Départemental de l'Ardèche, pour le volet « Suivi et amélioration des connaissances ».

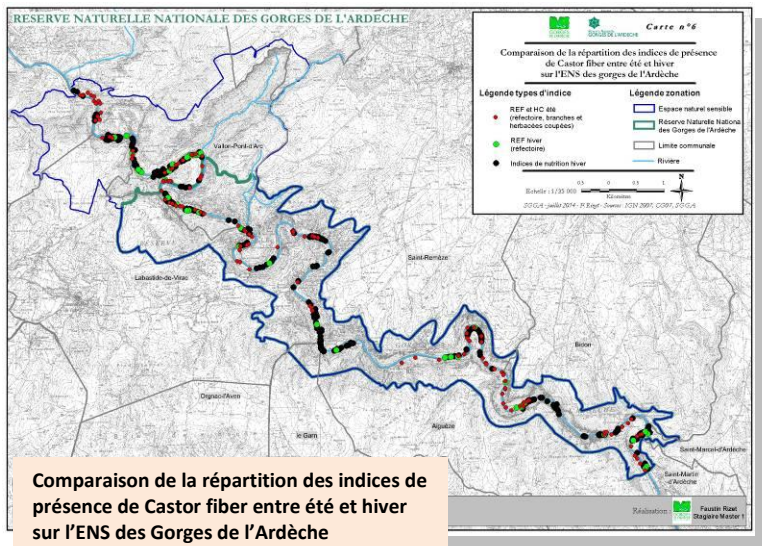
En 2014, le complément d'inventaire et la mise en place du suivi de la population de Castor ont pour objectifs :

- d'améliorer les connaissances sur la présence et le comportement du Castor dans le site Natura 2000 B'1 du Sud ardèche et de la Dent de Rez,
- de compléter la cartographie de l'espèce présente sur le site Natura 2000,
- de permettre la mise en place d'un suivi de l'espèce, reconductible dans le temps, sur le site,
- de contribuer à l'évaluation de l'état de conservation du Castor sur le territoire des Gorges de l'Ardèche,
- de favoriser la réflexion sur la mise en place éventuelle de mesures de gestion adaptée et concertée en faveur du Castor et de ses habitats naturels sur le site Natura 2000,
- d'améliorer la communication sur le Castor auprès de des partenaires et du grand public.

Réalisations

Sous la responsabilité du conservateur de la RNNGA, en lien direct avec le référent « Castor », garde technicien du SGGA, cette étude, confiée à un stagiaire Master pour une durée de 6 mois, de janvier à juillet 2014, a permis de :

- reprendre le protocole d'inventaire du Castor mis en place par les BTS GPN du lycée agricole d'Aubenas et l'ONCFS en évaluant sa pertinence compte tenu des contraintes du site et de le finaliser,
- réaliser le suivi pour l'année 2014 et compléter les données 2013,
- établir un diagnostic écologique,
- mettre en place un suivi, y compris photographique, reconductible à long terme par les agents du SGGA,
- contribuer à l'évaluation de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire occupés par le Castor,
- déterminer s'il existe un impact de la flore exogène sur le régime alimentaire du castor,
- compléter la cartographie (Mapinfo) existante (PGRNNGA et site N2000),
- renseigner la base de données SERENA (RNF).



Evaluation

Sur le territoire de l'ENS il a été estimé 12 familles de castors soit environ 54 individus. Le Castor est présent (hiver comme été) sur l'ensemble du linéaire, avec une activité plus marquée sur l'amont et l'aval des Gorges. Ceci probablement à mettre en relation avec les contraintes liées aux habitats (alimentation et lieux de reproduction) utilisés par l'espèce.

Les prospections ont montré que le Castor fréquente préférentiellement les bancs de graviers des cours d'eau et les forêts galeries de *Salix alba* et *Populus nigra* pour son alimentation. Il n'y a pas ou

peu d'impact direct sur les espèces exotiques en période hivernale.

En revanche en période estivale, la Lampourde d'Italie et l'Ambrosie à feuille d'armoise (espèces exotiques envahissantes) constituent une part importante du régime alimentaire du Castor. Mais plusieurs espèces exotiques envahissantes non consommées par le Castor sont implantées dans les habitats favorables à son alimentation et sont susceptibles de limiter, semble-t-il, le développement de ses ressources alimentaires. Il est donc important de poursuivre les efforts engagés depuis plusieurs années par le SGGA concernant cette problématique qui peut constituer, à terme, un danger potentiel pour les ressources alimentaire du Castor.

Le Castor utilise les plages, même les plus fréquentées par le tourisme, comme zones de nourrissage. Ses mœurs crépusculaires et nocturnes lui permettent de s'adapter à cette fréquentation humaine concentrée ponctuellement en journée sur ces plages. Mais le piétinement, parfois important qui en résulte, pourraient avoir un impact sur les ressources alimentaires du castor.

Enfin, afin de suivre la dynamique de la population de castors des Gorges de l'Ardèche, le protocole d'inventaire hivernal devrait être renouvelé tous les 10 ans. Il est également préconisé de poursuivre le protocole de suivi estival en guise de « veille » de la population.

Près de **100 heures** ont été consacrées par les agents du SGGA pour l'appui technique et l'accompagnement sur le terrain du stagiaire pour cette étude.

Coût total 2014 : 3 450 €

Financeurs 2014: DREAL et Département de l'Ardèche

7 – Mise en œuvre du Programme STOC (Suivi Temporel des Oiseaux Communs) / (SGGA)

Objectifs

Le Suivi Temporel de Oiseaux Communs (STOC) est un protocole d'évaluation des tendances d'évolution des effectifs des espèces d'oiseaux les plus communes en France. Il est piloté par le Centre de Recherche sur la biologie des Populations d'Oiseaux (CRBPO - Muséum National d'Histoire Naturelle). La popularité du STOC, et l'engouement pour ces espèces, font qu'il est porté depuis maintenant plus d'une dizaine d'années dans un nombre toujours croissant de réserves naturelles.

Il est conçu pour évaluer les variations spatiales et temporelles de l'abondance des populations nicheuses d'oiseaux communs. Il est basé sur des points d'écoute (le STOC-EPS, Echantillonnages Ponctuels Simples).

Le SGGA souhaite par la mise en œuvre de ce protocole, améliorer les connaissances sur les habitats et les espèces des Gorges de l'Ardèche et renforcer le rôle de « veille environnementale » et la contribution aux observatoires nationaux de la biodiversité que doit avoir une réserve naturelle nationale comme celle Gorges de l'Ardèche.

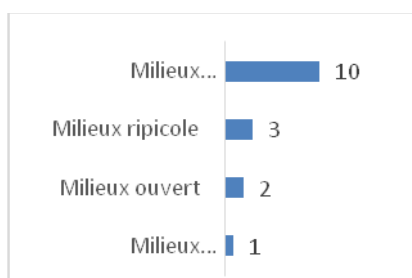
Réalisation

Selon la méthodologie, simple et peu contraignante 10 EPS ont été mis en place et répartis proportionnellement aux catégories de milieux par le garde référent « STOC EPS » du SGGA.

Il a effectué deux relevés de 5 minutes exactement (= EPS) chaque printemps, à au moins 4 semaines d'intervalle, avant et après la date charnière du 8 mai. Tous les oiseaux vus et entendus ont été notés, et un relevé de l'habitat également effectué, selon un code utilisé dans d'autres pays européens et adapté pour la France.

Pour des raisons de logistique, les relevés se font sur deux demi-journées réparties selon les rives droite et gauche.

Répartition des EPS selon les grands types de milieux

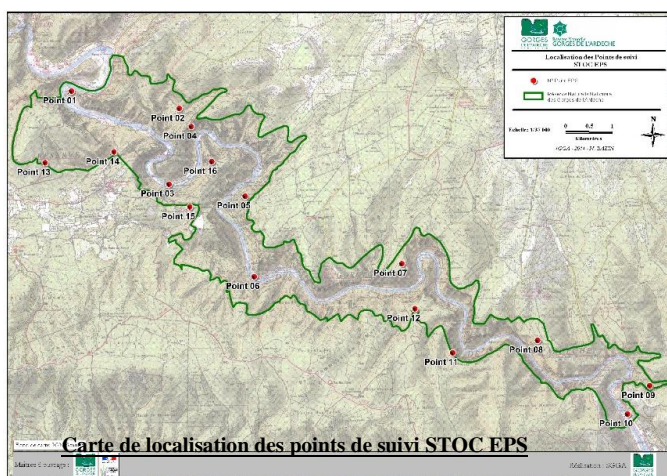


Les points de suivi ont été répartis en fonction de leur accessibilité, de la représentativité des milieux dominants de la RNNGA et, lorsque cela était possible, à proximité d'une placette de suivi PSDRF méditerranéen. Au total 16 points de suivi ont été positionnés.

Les deux campagnes de relevés se sont déroulées le 17 et 18 avril pour le premier passage. Et le 18, 20 et 24 mai pour le deuxième passage, les conditions météorologiques s'étant dégradées lors de la deuxième demi-journée nous avons dû reporter la fin du deuxième passage.

Les données collectées, ont été saisies sous le logiciel SERENA et transmises ensuite au coordinateur national du réseau RNF qui se charge de la centralisation et du lien avec le CRBPO.

Ce sont près de **30 heures** de travail pour cette première année de mise en place du STOC EPS.



Evaluation

Au total : 40 espèces ont été contactées lors de cette première année de suivi (29 au 1° passage, 34 au 2° passage). Treize de ces espèces ont été contactées sur 6 EPS ou plus (cf tableau).

Tableau : Liste des espèces contactées (en gras les espèces présentes sur 6 EPS ou plus)

| Espèce | Nb de EPS où l'espèce a été contactée | Espèce | Nb de EPS où l'espèce a été contactée |
|-------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------|---------------------------------------|
| Aigle de Bonelli | 1 | Martinet à ventre blanc | 9 |
| Bergeronnette grise | 2 | Martinet noir | 1 |
| Canard colvert | 1 | Martin-pêcheur d'Europe | 1 |
| Choucas des tours | 9 | Merle noir | 16 |
| Cinacle plongeur | 1 | Mésange à longue queue | 2 |
| Corneille noire | 1 | Mésange bleue | 9 |
| Épervier d'Europe | 1 | Mésange charbonnière | 14 |
| Fauvette à tête noire | 15 | Milan noir | 4 |
| Fauvette mélanocéphale | 2 | Monticole bleu | 1 |
| Fauvette passerinette | 5 | Pic vert | 3 |
| Geai des chênes | 6 | Pigeon colombin | 1 |
| Goéland leucophée | 3 | Pigeon ramier | 12 |
| Grand corbeau | 3 | Pinson des arbres | 16 |
| Grimpereau des jardins | 7 | Roitelet à triple bandeau | 5 |
| Grive musicienne | 8 | Rossignol philomèle | 6 |
| Guêpier d'Europe | 1 | Rougegorge familier | 13 |
| Héron cendré | 2 | Rougequeue à front blanc | 5 |
| Hirondelle de fenêtre | 2 | Rougequeue noir | 1 |
| Hirondelle de rochers | 3 | Tourterelle des bois | 4 |
| Loriot d'Europe | 1 | Troglodyte mignon | 3 |

Il est délicat de tirer des analyses et conclusions lors des premières années de suivi. Toutefois on peut constater que le cortège des espèces contactées est cohérent avec ce que l'on pouvait attendre des potentialités des milieux.

Les relevés oiseaux et habitats seront réitérés chaque année aux mêmes points et aux mêmes dates, dans la mesure de conditions météorologiques favorables, et par le même observateur.

Financement : fonctionnement courant SGGA

8 - Avifaune rupestre (sur 3 ans) : amélioration des connaissances et veille écologique (année 1)

Objectifs

Alors que l'Aigle de Bonelli, le Faucon pèlerin, le Grand-Duc d'Europe et le Vautour percnoptère sont désormais bien connus et suivis, d'autres espèces habitant les parois rocheuses de la réserve naturelle méritent que l'on s'intéresse à elles.

Le SGGA, gestionnaire de la RNNGA, souhaite améliorer les connaissances sur les habitats et les espèces des Gorges en mettant en place une « veille écologique » des espèces peu suivies de l'avifaune rupestre. Cette action, envisagée sur 3 ans, s'inscrit pleinement dans le plan de gestion de la RNNGA avec comme objectifs :

- améliorer la connaissance des espèces d'oiseaux rupestres, en particulier, celles qui font l'objet d'un statut de protection sur l'ensemble de la RNNGA,
- organiser une veille écologique sur le long terme des espèces les plus représentatives du milieu rupestre de la réserve naturelle en tenant compte :
 - . de leur statut de protection et des enjeux qu'elles représentent aux niveaux national, régional et départemental,
 - . des méthodes de suivi adaptées à l'avifaune rupestre,
 - . des contraintes liées au site,
 - . de la fréquentation touristique et de la pratique des sports de nature autorisés sur le site,
 - . de la charge de travail des agents du SGGA,
 - . des moyens humains, techniques et financiers de la structure.

Réalisations

En janvier 2014, des étudiants en BTS Gestion et Protection de la Nature au lycée agricole d'Aubenas se sont vus confier une mission d'étude de l'avifaune rupestre. Tel un bureau d'études (exercice de fin d'études), ils ont eu deux mois pour réfléchir à la mise en place d'une veille écologique adaptée aux contraintes identifiées par le SGGA.

Les étudiants ont réalisés :

- l'état des lieux de l'avifaune rupestre de la RNNGA,
- le choix d'espèces et les stations (sites identifiés de leur présence) qui pourraient bénéficier d'une veille écologique,
- plusieurs propositions de protocoles de suivi en fonctions des différentes espèces retenues lors de cette étude.

Evaluation

La restitution de leurs travaux a eu lieu le 19 mars au SGGA. Les étudiants ont présenté et proposé plusieurs pistes de réflexions qui devront être affinées par l'équipe du pôle scientifique et technique de la Réserve Naturelle pour une mise en œuvre en 2015.

Financement : fonctionnement courant SGGA

9 - « Hydrogéologie souterraine et fréquentation spéléologique » (Année 3 - CDS) :

A la demande du gestionnaire de la RNNGA et en réponse aux objectifs du deuxième plan de gestion, les actions proposées par le Comité Départemental de Spéléologie de l'Ardèche ont pour objectifs de poursuivre la connaissance et l'étude scientifique du milieu souterrain (particulièrement en ce qui concerne l'hydrologie), mais aussi de mettre en place des actions de conservation des sites et de sensibilisation des pratiquants pour installer des comportements responsables vis-à-vis de ce milieu sensible et ses écosystèmes.

Ces actions s'inscrivent dans un programme d'une durée de cinq années. Elles viennent compléter le travail d'inventaire sur une trentaine de cavités, déjà mis en place par le groupe de travail « Inventaire et gestion des cavités de la RNNGA » initié par le Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche.

Inventaire des émergences karstiques et pertes

Objectifs

La thèse d'état de Luc Belleville (1985) fait encore référence en ce domaine. Depuis, même si les explorations spéléologiques et les recherches dans le domaine de la géomorphologie (Moccochain 2009) ont permis notamment de mieux connaître et d'appréhender les zones noyées de certains secteurs, les connaissances hydrologiques dans les Gorges de l'Ardèche sont réduites et incomplètes. Il apparaît notamment que le karst agit de deux façon dans le fonctionnement hydrologique de la rivière Ardèche :

- en apportant des masses d'eaux issues du karst par l'intermédiaire d'émergences,
- en capturant une partie du débit de la rivière par l'intermédiaire de pertes.

Il s'agit de mieux connaître les interactions entre la rivière Ardèche et le karst des plateaux environnants les Gorges et d'améliorer les connaissances du fonctionnement hydrologique du karst et de la rivière Ardèche.

Réalisations

Le travail de bibliographie, effectué en 2014 a permis d'intégrer dans l'inventaire et pour chaque site, la présence ou non d'indices biologiques du bon état de conservation du milieu (présence ou non de crustacés endémiques au milieu souterrain).

Evaluation

Cet inventaire des émergences karstiques et pertes dans la RNNGA est prévu sur 5 années, l'analyse complète des données recueillies, la cartographie et la synthèse transmis au gestionnaire en 2016.

Etude piézométrique

Objectifs

Il s'agit d'enregistrer sur une année les variations piézométriques et de température de plusieurs stations souterraines afin de mieux connaître et identifier les interactions possibles entre la rivière Ardèche et le karst.



Réalisations

En 2014, c'est l'ensemble du réseau souterrain de Saint Marcel qui constitue le réseau spéléologique le plus important et le plus développé des Gorges de l'Ardèche (56 Km) qui a été équipé de sondes Reefnet.

Evaluation

A ces 9 stations s'ajoute (en dehors de ce programme) le suivi de trois émergences en rive droite des Gorges de l'Ardèche : Chaire, Fousoubie et Vanmalle. Cette action est déjà un succès car il n'est pas courant d'obtenir une chronologie hydrologique continue sur un aussi grand nombre de sites et à une aussi grande échelle. Ce résultat conforte la méthode mise en oeuvre.

Cette étude piézométrique et de température du milieu souterrain de la RNNGA est prévue sur 5 années.

L'analyse complète des données recueillies, la cartographie et la synthèse seront transmis au gestionnaire en 2016, en y associant les données limnétiques de la rivière Ardèche grâce aux stations de mesures mise en place à Vallon Pont d'Arc et Saint-Martin d'Ardèche ainsi qu'au suivi de la pluviométrie sur Vallon Pont d'Arc.

Balisage de protection

Objectifs

Les cavités des Gorges de l'Ardèche peuvent renfermer un patrimoine minéralogique (concrétions et remplissages) riche et particulier qu'une fréquentation spéléologique peut parfois endommager de façon irréversible. La mise en place d'un balisage de protection permet de canaliser la fréquentation spéléologique sur des secteurs de cavité afin de protéger un patrimoine minéralogique avéré mais aussi les sols et de sensibiliser les pratiquants aux bonnes pratiques.



Réalisations

Les travaux ont été réalisés au cours d'1 journée en 2014 avec :

- l'entretien du balisage de protection dans le réseau Mambo (Saint Remèze).



Crédit photos : CDS 07

Evaluation

Le balisage de protection peut prendre plusieurs formes :

- soit un sentier avec un balisage de chaque côté,
- soit une « barrière » de protection afin de protéger une paroi, ou un massif de concrétion en particulier.

Il a été réalisé en fonction des cavités et de leurs particularités en tenant compte de plusieurs critères techniques mais également en priorisant sa visibilité par le spéléologue, mais aussi sa discrétion et son intégration afin de ne pas « dénaturer » le paysage souterrain.

Stage « Environnement et spéléologie »

Objectifs

Les chiroptères sont souvent observés par les spéléologues lors de leurs visites souterraines. L'objectif de cette action est de :

- sensibiliser les spéléologues à la biologie particulière des chauves-souris,
- faire se rencontrer naturalistes, gestionnaires et spéléologues sur les questions de gestion des habitats à chauves-souris,
- faire découvrir le milieu souterrain et la spéléologie aux naturalistes et gestionnaires.

Réalisations

Organisé par le Comité Départemental de Spéléologie de l'Ardèche, en partenariat avec le SGGA, ce stage s'est déroulé les 8 et 9 février 2014 à la base départementale de Salavas.

22 participants de différentes structures (SGGA, CDS, CREPS, DDT, LPO, DREAL) ont ainsi échangé sur la biologie des chauves-souris, sur la gestion et la protection de leurs habitats.

Des sorties en petits groupes aux dates de comptage hivernal prévus par la LPO et le gestionnaire ont permis de visiter 13 sites cavernicoles, dont 2 sites (hors RNNGA) d'hivernage importants pour les Rhinolophes mis en évidence durant cette journée de prospection (aven Chazot et grotte de Charlemagne).



Evaluation

Le bilan de ce stage est positif avec un bon indice de satisfaction qui permet d'envisager la reconduction de ce type de stage à ouvrir aux guides professionnels.

Ces rencontres favorisent les échanges, une meilleure collaboration et un climat de confiance entre naturalistes et spéléologues. Elles participent fortement à l'amélioration des connaissances et à la protection des chiroptères.

Coût total 2014 : 3 530 €

Financier 2014: DREAL

B / Conservation du patrimoine naturel

1 – Aigle de Bonelli et gestion des espèces proies (*Aquila fasciata*) - (SGGA- LPO)

Objectifs

Les deux couples présents dans les Gorges de l'Ardèche sont totalement dépendants de la population du sud-est de la France, qui n'est que de 32 couples (2014). Il s'agit de l'espèce de rapace la plus menacée en France, les connaissances actuelles sur la dynamique de population, bien qu'insuffisantes, mettent en exergue la grande vulnérabilité de celle-ci.



(C.Photo : D.Lacaze)

L'objectif recherché est le maintien des 2 couples présents dans la Réserve Naturelle et des 8 sites vacants sur le territoire des Gorges de l'Ardèche en assurant un meilleur taux de survie des adultes et des jeunes, en améliorant la quiétude sur leur site de reproduction et en développant les potentialités alimentaires de leur domaine vital. A plus grande échelle (Ardèche méridionale), les efforts de conservation doivent permettre le retour de nouveaux couples sur les sites abandonnés afin de consolider l'ensemble de la population nationale.

En Ardèche, les actions menées en faveur de l'aigle de Bonelli par le SGGA et la Ligue pour la Protection des Oiseaux Rhône-Alpes (LPO RA) suivent les orientations du Plan National d'Actions Aigle de Bonelli (coordination LPO RA), et les actions engagées dans le cadre du Document d'objectifs du site Natura 2000 du Sud de l'Ardèche et de la Dent de Rez (coordination SGGA, depuis 1999) en prolongement des actions réalisées lors du premier plan de gestion de la RNNGA (1999-2003) et proposées dans le deuxième plan de gestion :

- Suivi annuel des couples et des sites (LPO RA/SGGA),
- Suivi de la reproduction (LPO RA/SGGA),
- Bagueage des jeunes (LPO RA/CEEP/SGGA/FFME/CDS),
- Gestion concertée des espèces proies et de leurs habitats (SGGA, Associations de chasse-07 et 30-, LPO RA, ONF07, Association Foncière Pastorale des plateaux de la Dent de Rez),
- Limitation des risques de dérangements par la sensibilisation des pratiquants des sports de nature (Escalade, Spéléologie, randonnée) : intervention auprès des professionnels "labellisés Réserve Naturelle", des étudiants en formation au CREPS et des visiteurs (LPO RA SGGA).

Le suivi réalisé pour tous les sites occupés par un couple d'aigles consiste à s'assurer de la présence des oiseaux sur leur domaine vital tout au long de l'année (SGGA- LPO RA). Il permet donc de connaître l'occupation des sites, de définir les périodes de disparition et de recrutement d'oiseaux, de récapituler les périodes de présence d'immatures erratiques et de suivre la reproduction des oiseaux. Des prospections sur des sites abandonnés ou potentiels complètent les données recueillies (LPO RA).

Réalisations

Si le suivi des deux couples d'aigle de Bonelli est réalisé durant toute l'année, c'est plus particulièrement à partir du mois de février et jusqu'à la fin du mois d'août que les agents du SGGA et la LPO RA sont mobilisés. Les données collectées par les observateurs (salariés, bénévoles, stagiaires...) sont :

- quantitatives : nombre de visites par site, temps mensuel d'observation,
- qualitatives : présence/absence d'adultes, de juvéniles de l'année ou d'immatures et données sur la reproduction.

Le SGGA et le LPO RA, se partagent le suivi des deux couples d'aigles de Bonelli de la Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche, du début de la reproduction jusqu'à l'envol du ou des aiglons :

- le suivi du "couple amont" des gorges de l'Ardèche (couple 15 pour la numérotation nationale) est effectué par le LPO RA, avec un suivi ponctuel du SGGA, depuis 2009.
- le suivi du "couple aval" des Gorges de l'Ardèche (couple 16 pour la numérotation nationale) est effectué par le SGGA, un suivi plus ponctuel étant assuré par le LPO RA.

Suivi des deux couples d'aigle de Bonelli de la RNNGA

Couple site aval (n°16): **88 heures** – SGGA. Il est à noter que le site 16 a fait l'objet d'un suivi assez constant durant toute la période de reproduction avec 2 à 3 visites par mois et de 1 à 30 heures de présence mensuelle pendant la période de reproduction. Hors période de reproduction le suivi reste minimal.

Couple site amont (n°15) : **95 heures** - LPO RA. Ce suivi a permis de suivre l'ensemble de la période de la reproduction. Il représente de 2 à 17 visites par mois et de 7 à 19 heures de présence durant cette période cruciale. Hors période de reproduction le suivi a été plus irrégulier et plus faible.

En 2014, la reproduction a été constatée pour les 2 couples :

- site amont : éclosion des 2 jeunes entre le 01/04 et 5/04/14 ;
- site aval : première éclosion, entre 19 et 21/03), et éclosion suivante : avant le 25 avril.



Crédit photo LPO RA

Opération de bagage des aiglons

Dans le cadre du programme de baguage national des jeunes aigles de Bonelli, un seul (survivant) des 2 aiglons du site 15 a été équipé de bagues (1 bague plastique « Darvic » jaune gravée d'un code alphanumérique noir et 1 bague métallique du Muséum National d'Histoire Naturelle), le 12/05/14.

Les deux poussins du couple aval ont été bagués le 30/04/14.

En Ardèche, les trois poussins ont été bagués par Michel Mure avec l'assistance de Jean Kanapa, Nicolas Berland, Vincent Rouyer, François Beauchard (CREPS Rhône-Alpes), l'aide de Florian Veau, Nicolas Duroure et Lara Vulic (LPO 07), Françoise Gonnet-Tabardel, Nicolas Bazin (SGGA : **10 h00** de présence) et la participation de la brigade Sud Ardèche de l'ONCFS.

Opération « Bonelli et petite faune sauvage : renforcement des populations de lapin de garenne »

1/ Suivi lapin de garenne

Des mesures en faveur des espèces proies de l'aigle de Bonelli dont le lapin de garenne, sont menées depuis 2000, dans le cadre de la mise en œuvre du Document d'Objectifs du site Natura 2000 du Sud de l'Ardèche et de la Dent de Rez, avec pour principal objectif la reconstitution de plusieurs noyaux de populations suffisamment denses pour qu'ils puissent se développer.

Seize sites aménagés (garennas artificielles, culture, gyrobroyage) ont été réalisés en partenariat avec les associations de chasse, l'Office National des Forêts 07, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et les Fédérations Départementales des Chasseurs 07 et 30 sur les zones favorables du territoire de l'aigle de Bonelli.

Afin de mesurer l'efficacité de ces aménagements et lâchers de lapins, il a été décidé, en 2008, d'un commun accord entre les partenaires techniques (SGGA et LPO RA) d'appliquer à partir de 2009 la méthode indirecte (indices de présence) à la place des comptages nocturnes. La méthode utilisée est une méthode d'évaluation de la répartition des lapins de garenne, à partir des indices de présence de l'espèce (crottes, grates, latrines,...). Le recensement de ces indices se fait sur des placettes échantillons (5 mètres de rayon tous les 100 m) le long d'un parcours variant de 2 à 5 km.

En 2014, cette méthode a été appliquée par le LPO RA sur 3 des 6 secteurs identifiés : Saint-Martin d'Ardèche, Saint-Marcel d'Ardèche et en forêt domaniale de Bois sauvage.

Les sites de Saint-Remèze, Aiguèze et Bidon ont été suivis par les agents du SGGA.

La participation des agents du SGGA représente **15 heures** de travail (préparation et terrain) et une vingtaine d'heures pour la LPO RA.



Crédit photo Internet

2/ « Diagnostic du programme de gestion des espèces proies de l'Aigle de Bonelli (2000-2013) et remise en état du site aménagé de Bidon -Site N 2000 du Sud Ardèche et de la Dent de Rez »

Cette action a été confiée en 2014 au chargé d'étude SGGA « Bonelli et petite faune sauvage » (contrat de 6 mois à mi-temps) avec l'appui technique de l'apprenti SGGA. Les actions suivantes ont pu être réalisées :

- diagnostic des 15 sites aménagés au début des années 2000 (mise en œuvre du Docob du site N2000 « Sud Ardèche et Dent de Rez ») : état de l'aménagement, évolution de la végétation, photographies de l'aménagement, indices de présence, recherches et compilation des données sur le site aménagé, définition de l'état général de la garenne, de l'intérêt de l'aménagement et préconisations de gestion et d'entretien... sur la base du pré-diagnostic et des propositions de gestion des sites aménagés réalisés par la LPO (2013) à la demande du SGGA ;

- rencontres avec les présidents des ACCA (07), des Sociétés de Chasse (30), des responsables de l'ONF (07), des techniciens de la fédération des chasseurs de l'Ardèche et de la LPO Rhône-Alpes pour identifier les actions à mettre en œuvre dans les années à venir afin d'atteindre les objectifs fixés ;

- travaux de restauration ou de suppression d'aménagements (association ECATE) selon l'intérêt de la garenne et de la structure gestionnaire de l'aménagement (avec la signature d'une convention entre le SGGA, le gestionnaire de l'aménagement et le propriétaire du terrain) :

- remise en état de la garenne de Champ Long (Commune de Bidon),

- remise en état de la garenne de la Combe Raynaud (Commune d'Aiguèze),

- suppression de la garenne du Touroulet (Commune de Saint-Remèze),

- suppression de la garenne de Grange de Meiselle Est (Commune d'Aiguèze),

- suppression des 2 garennas de la Grange de Meiselle (Commune d'Aiguèze),

- planification d'un projet commun entre l'ACCA de Bidon, l'ACCA de Saint-Remèze, la Fédération des chasseurs de l'Ardèche et le SGGA pour la réalisation d'un réseau de garennas en 2015-2016, avec pour objectif, fixé en 2013 : confronter le



Crédit photographique SGGA

diagnostic du SGGA et celui de la FDC 07 concernant un programme en faveur du Lapin de garenne sur des secteurs voisins.

Plan National d'actions Bonelli

L'année 2014 correspond au lancement du nouveau Plan National d'Actions en faveur de l'Aigle de Bonelli (PNAAB) du MEEDDE prévu sur 10 ans (2014-2023).

Le PNAAB fait l'état des connaissances acquises sur l'espèce et ses menaces, analyse les lacunes et propose un programme validé par le Conseil National de Protection de la Nature (CNP), dont les principaux chapitres sont les suivants :

- amélioration des connaissances,
- actions de sauvegarde,
- information et communication.

En Rhône-Alpes, la DREAL RA, le Conseil Régional Rhône-Alpes, les fonds NATURA 2000 (DTT-SGGA) et le Conseil Général du Gard (via le SGGA) cofinancent le PNAAB.

Depuis l'année 2008, le SGGA est identifié au titre de plusieurs réseaux dans le cadre du Plan National d'Actions pour l'Aigle de Bonelli :

- le Réseau des Gestionnaires,
- le Réseau des Opérateurs.

Cette année, le SGGA a participé à plusieurs réunions techniques.

Evaluation

Reproduction

« En Ardèche, la reproduction 2014 est à l'image de celle de la population nationale avec 3 jeunes à l'envol, les 2 couples s'étant reproduits. La productivité moyenne depuis le début du baguage (1990 : 25 ans) est de 0,88, avec une nette amélioration ces dernières années (2004-2014) durant lesquelles la productivité est de 1,25. Au niveau national, la productivité 2014 est de 1,19 et de 0,93 depuis le début du baguage (1990)...

L'année 2013, avec 32 jeunes à l'envol en France, nous avait conduit à la qualifiée d'excellente en termes de reproduction. Il nous est à présent difficile de trouver un superlatif plus fort pour l'année 2014 qui a enregistré 38 jeunes à l'envol ! La succession de ces deux bonnes années ne doit pas nous faire oublier la fragilité de la situation de l'espèce et les grandes variations interannuelles que subit la reproduction (16 jeunes à l'envol en 2012). Parallèlement, en France, 9 aigles ont été recrutés sur des sites occupés. Cela témoigne d'un renouvellement important et donc de disparition d'individus qui fragilise d'autant la reproduction et l'avenir de la population. La productivité nationale moyenne reste donc insuffisante pour compenser le taux de mortalité enregistré. La population serait donc en déclin sans l'immigration d'oiseaux venant d'Espagne (confirmée par les observations obtenues sur le terrain d'oiseaux bagués catalans recrutés sur les sites français).

La réduction de la mortalité est une priorité pour la LPO RA. Les efforts conduits depuis 20 ans pour faciliter les échanges, l'information et la sensibilisation avec les acteurs locaux (chasseurs, FDC, élus,...) pour une plus grande appropriation de l'aigle en témoignent. Le développement d'un nouveau partenariat entre le SGGA, les FDC 07 et 30 et les associations de chasse est la continuité du travail réalisé par la LPO et le SGGA. » (d'après : « *Bilan 2014 – PNA en faveur de l'Aigle de Bonelli. Actions menées en Ardèche – LPO RA – Décembre 2014* ») / Crédit photo N.Bazin (SGGA)



« Opération « Bonelli et petite faune sauvage : renforcement des populations de lapin de garenne »

1/ Suivi lapin de garenne

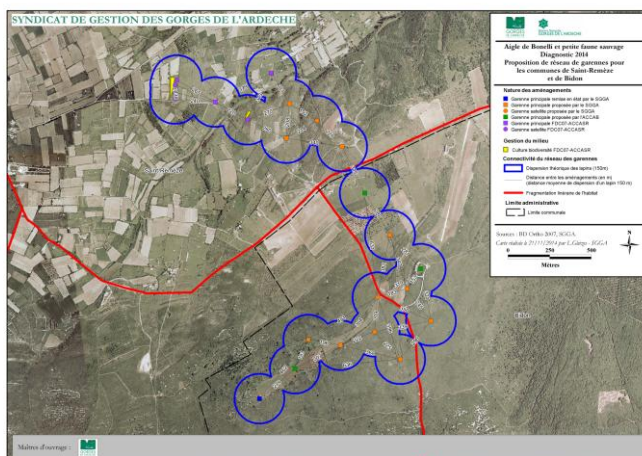
Le programme en faveur du lapin de garenne (LPO RA, SGGA, ONF07, associations de chasse) s'est maintenu en 2014 avec le suivi par relevé d'indices de présence sur 6 lieux de renforcement de population (1 parcours par site). Comme en 2013, ceux-ci montrent la constitution de noyaux de population souvent très faibles en termes d'effectif, mais aussi le faible niveau de connectivité entre eux. Cette action est un moyen d'implication des chasseurs et donc est considérée comme un moyen de sensibilisation.

Pour les secteurs suivis de Saint Remèze et de Bidon, les possibilités de continuum avec d'autres noyaux de population sont possibles (autres aménagements de Bidon, aménagements de la FDC 07/ACCA St Remèze) ce qui laisse penser qu'il ne faut pas abandonner, pour les prochaines années, ces secteurs favorables aux espèces proies de l'Aigle Bonelli. Il en est de même pour les sites de Saint-Marcel d'Ardèche et d'Aiguèze (Gard).

2/ « *Diagnostic du programme de gestion des espèces proies de l'Aigle de Bonelli (2000-2013) et remise en état du site aménagé de Bidon -Site N 2000 du Sud Ardèche et de la Dent de Rez* »

La mise en commun des réalisations, mais également des expériences et des techniques de chacun doit conduire à un réel travail en partenariat :

- favoriser une espèce proie (Lapin de garenne) de l'Aigle de Bonelli sur les domaines vitaux des 2 couples reproducteurs et à proximité de 2 sites vacants de ce rapace,
- créer des conditions favorables à l'établissement des populations de lapins de garenne en développant des habitats répondant aux exigences de l'espèce (refuge, nourriture et habitats de reproduction),
- créer des populations viables de lapins de garenne d'environ 150 individus sur 50 à 100 ha,
- mettre en place dans la concertation, des préconisations de gestion cynégétique (gestion des prélèvements) en faveur du Lapin de garenne.



Ce travail technique de mise en cohérence des projets en faveur des espèces proies de l'Aigle de Bonelli comme le Lapin de garenne, avec la FDC 07 pourrait conduire à la signature d'une convention de partenariat SGGA-FDC07, en 2015 ou 2016.

Le « *Diagnostic du programme de gestion des espèces proies de l'Aigle de Bonelli (2000-2013)* » sera finalisé en tout début de l'année 2015

Plan National d'actions Bonelli

« Cette première année du nouveau Plan National a bien commencé avec 2 nouveaux couples et 38 jeunes à l'envol. Il est primordial que les politiques publiques soient cohérentes avec les objectifs du PNA AB si on veut espérer maintenir cette tendance jusqu'à la fin de ce plan, dans 10 ans ! » (d'après : « *Bilan 2014 – PNA Aigle de Bonelli. Actions de suivi et des espèces proies menées en Ardèche - LPO RA – Décembre 2014* »)

Le Conservateur de la RNNGA, identifié comme référent PNA Aigle de Bonelli pour Réserves Naturelles de France n'a pas eu la possibilité de participer en 2014 au Comité de suivi du PNA Aigle de Bonelli.

Un autre agent du SGGA, garde technicien, a participé, le 22 novembre 2014, à la réunion du réseau des observateurs du PNAAB organisée à St Rémy de Provence.

Coût total 2014 : 11 316 € (Suivi Bonelli et petite faune sauvage) / 15 000 € Action spécifique 2014 petite faune sauvage

Financeurs 2014: DDT et Département du Gard / DREAL, Département de l'Ardèche et Département du Gard

2 – Vautour Percnoptère (Neophron percnopterus) (SGGA – CORA FS)

Objectifs

Les populations de Vautour percnoptère (*Neophron percnopterus percnopterus*) diminuent dans toute l'Europe, sauf en France où sa population semble se maintenir, voire augmenter. La population française de Vautour percnoptère reste stable avec environ 90 couples dont 70 dans les Pyrénées et une vingtaine dans le Sud-est de la France (Provence, Alpes, Massif-Central). La région Rhône-Alpes abrite en 2013 de 4 à 5 couples dont 2 à 3 en Ardèche. Le Vautour percnoptère figure en Annexe 1 de la Directive "Oiseaux" européenne relative à la conservation des oiseaux sauvages.



A ce titre la France se doit de maintenir cette espèce dans un état de conservation favorable.

La Basse-Ardèche calcaire réunit la majorité des anciens sites de reproduction (au moins 4 couples entre 1970 et 1980) et d'alimentation connus sur le département.

Le SGGA s'est engagé activement, depuis les années 80, à la conservation de l'espèce dans la Réserve Naturelle et plus généralement sur le site Natura 2000 B'1 :

- maintien des couples par l'aménagement et la construction de placettes d'alimentation, permettant l'accès aux ressources d'origine domestique (dépôt réglementaire d'animaux morts, déchets de boucherie) et leur approvisionnement régulier,
- suivi et surveillance des sites et des couples pour mieux appréhender la phénologie de la reproduction et les risques de dérangement,
- amélioration des connaissances (cartographie des menaces, inventaire des anciens sites et des potentialités alimentaires),
- sensibilisation des acteurs locaux (propriétaires, éleveurs, pratiquants de sports de nature, élus, scolaires...) ; la convention « Escalade », signée entre le CDFFME et le SGGA, intégrant la partie surveillance – veille écologique des falaises favorable à la conservation de l'espèce et à la protection des sites de nidification du Vautour percnoptère, illustre bien la démarche mise en place par le SGGA,
- participation des agents du SGGA aux formations des brevets d'Etat du CREPS sur la réglementation en espaces protégés et l'écologie des parois rocheuses.

Réalisations

Ce sont près de **534h** de travail pour l'année 2014, qui ont été effectuées par les agents du SGGA, dont: **356h** d'entretien et d'approvisionnement régulier des placettes, **118h** de suivi et d'observation du Vautour percnoptère (placettes de nourrissage, appareils photographiques numériques), **50 h** de coordination et **10h** de comptabilité.

Ce sont également plus de **6 240 kg** de déchets de boucherie amenés sur les trois placettes.

Le poids moyen des apports pour chaque placette de : **66 kg**/apport de nourriture, est complété par ceux des LPO RA – LPO07 (112kg/apport pour une seule placette : Réserve Biologique Domaniale de Bois de Bois sauvage, placette très attractive pour les vautours). En 2014, l'approvisionnement total des 4 placettes du sud-Ardèche représente **13 390 kg** de nourriture (11 325 kg en 2013).



Crédit piège photo SGGA : placette de Bidon
Vautour percnoptère et Milan noir

En 2014, comme en 2013, le SGGA a confirmé sa volonté de suivre régulièrement la présence du couple sur le site, par la mise en place de **78 heures de suivi et d'observation par les agents du SGGA**, de mars à octobre, ainsi que **40 heures d'analyse et de tri** des clichés issus du suivi photographique (pièges photographiques) des placettes de Saint Remèze, de Bidon et d'Aiguèze, de janvier à fin novembre 2014, dans la RNNGA, soit au total : 118 heures de mobilisation.

Evaluation

1/ Entretien et approvisionnement des placettes d'équarrissage naturel

Le SGGA a mobilisé au moins 3 agents pour l'entretien, l'approvisionnement et le suivi des placettes de nourrissage.

L'approvisionnement des placettes se poursuit après le départ du percnoptère avec pour objectif de favoriser la présence du Vautour fauve de plus en plus présent dans des gorges de l'Ardèche et ses plateaux alentours, tout au long de l'année.

Malgré l'échec de reproduction du Vautour percnoptère sur le territoire des Gorges de l'Ardèche, le bilan 2014 de cette opération reste tout de même positif : l'approvisionnement des trois placettes d'équarrissage naturel a été régulier. Il s'est échelonné de février à décembre.

Les efforts d'approvisionnement ont été relativement conséquents.

Le calendrier prévisionnel d'approvisionnement a bien été respecté, si l'on tient compte des autres actions menées par le Syndicat,



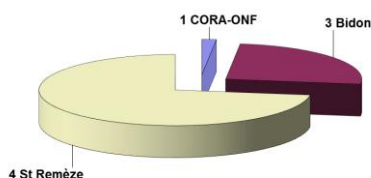
notamment : les différents suivis d'espèces et de milieux (aigle de Bonelli, Faucon Pèlerin, Loutre, Reptiles, Chiroptères, pelouses psammophiles...), les missions de Police et de surveillance, la gestion des deux bivouacs...

Les 6 240kg de déchets de boucherie collectés à Aubenas et amenés sur les 3 placettes de la RNNGA par les agents du SGGA, représentent une quantité de déchets importante. L'attractivité de la placette de Saint-Remèze depuis plusieurs années et celle de Bidon depuis 2013 a conduit le gestionnaire à augmenter les apports de nourriture sur ces deux aires en concertation avec ses partenaires, le LPO RA et la LPO07.

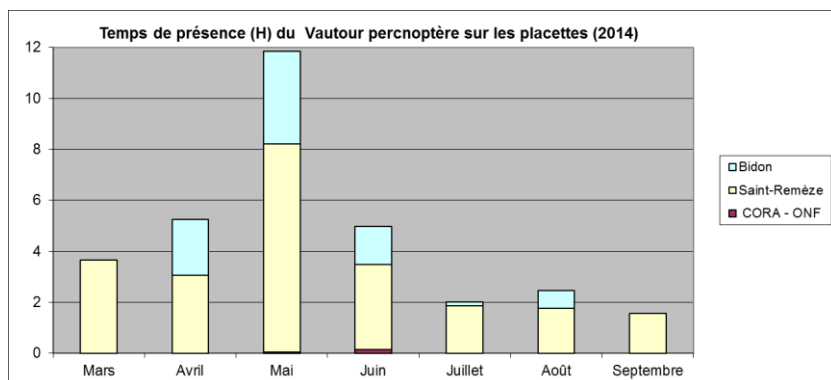
2/ Suivi placettes et oiseaux

En 2014, au moins 14 observations du Vautour percnoptère ont été faites par les agents du SGGA, ainsi que ceux de la LPO, lors des périodes de suivis et de surveillance des placettes d'équarrissage naturel ou de façon aléatoire : couples présents sur le site de la Dent de Rez et dans les Gorges de l'Ardèche, individu erratique... Toutes les observations effectuées par les agents du SGGA, l'ont été dans le périmètre immédiat ou rapproché des placettes de nourrissage de Saint-Remèze et de Bidon. Cela confirme l'attractivité de ces deux placettes, en particulier pour au moins deux des trois couples présent sur le site.

En 2014, la fréquentation des placettes par le Vautour percnoptère, et par l'avifaune en général, a été évaluée à partir de stations automatiques (photo numérique) avec une programmation automatique d'une photo toutes les 3 minutes. Les clichés ont été analysés pour évaluer la fréquence de visite des différentes espèces de vautours.



Nombre de clichés du Vautour percnoptère sur les placettes en Ardèche en 2014 (CORA=LPO)



Evolution de la fréquentation des placettes par le Vautour percnoptère en 2014 (CORA = LPO)

(d'après : « Placettes d'équarrissage naturel en faveur du Vautour percnoptère / Bilan d'activités 2014 / SGGA – D.Doublet / Janvier 2014 »)

3/ Reproduction

Aucune reproduction n'est constatée en 2014.

Depuis l'installation d'un couple en 2003, le nombre de couples en Ardèche est en progression mais la productivité est très faible : 0,02 jeunes/an/couple entre 2003 et 2013.

« La population rhonalgine du vautour percnoptère est passée de 1 à 4 couples entre 2000 et 2014. En Ardèche, la présence de 2 sites occupés en 2014 est un résultat encourageant, mais la très faible productivité et la disparition d'un 3^{ème} couple entre les saisons 2013 et 2014 témoignent de la fragilité de cette population.

Pour cette espèce comme pour la majorité des grands rapaces, la stabilité de la composition des couples est un élément primordial pour atteindre une productivité pouvant assurer la pérennité de la population. A l'heure actuelle, en Ardèche et dans la Drôme, les changements d'individus sont encore trop fréquents pour permettre une bonne productivité.

Le nombre d'oiseaux surnuméraires à la recherche de territoires inoccupés est ces dernières années en progression avec 9 individus en Ardèche et 11 dans la Drôme (à noter que ces observations peuvent en partie correspondre aux mêmes individus : les oiseaux non bagués ne pouvant être distingués) ».

(D'après : « Plan National d'Actions en faveur du Vautour percnoptère – Bilan des actions menées en Rhône-Alpes – Année 2014 / LPO RA – Michel Mure

Coût total 2014 : 23 500€

Financeurs 2014: DDT et Département du Gard

3 - Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) (SGGA)

Objectifs

Si le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) avait quasiment disparu durant les années 70, probablement après 1972, sa situation s'est nettement améliorée dans les Gorges de l'Ardèche, comme sur l'ensemble du périmètre national. En effet dès 1997, le Faucon pèlerin était observé nichant à nouveau dans les falaises de la Réserve Naturelle.

Et depuis 2000, le suivi régulier réalisé par les agents du SGGA, en partenariat avec la LPO, a permis d'identifier au moins trois couples nicheurs et reproducteurs dans la Réserve Naturelle.

Les agents du SGGA assurent la majeure partie du suivi des sites de la Réserve dans le cadre des missions de gestionnaire (dont la mise en œuvre du plan de gestion). Le partenariat entre le SGGA et la LPO permet de croiser les données récoltées par les deux structures.



Crédit photo N.Bazin (SGGA)

La convention « Escalade », signée entre le CDFME et le SGGA, intègre la partie surveillance – veille écologique des falaises favorable à la conservation de l'espèce et à la protection des sites de nidification du Faucon pèlerin.

Réalisations

Le suivi des 3 sites de reproduction du faucon pèlerin a été réalisé à partir du mois de février par l'agent référent « Faucon pèlerin ». Mais dès le mois d'avril, il n'a pu être poursuivi et ne représente qu'une **vingtaine** d'heures de prospection et d'observation.

Evaluation

Pour l'ensemble des sites ardéchois : « Sur les sites occupés par un couple : nidification réussie sur au moins 12 sites avec un minimum de 25 jeunes à l'envol, suivi insuffisant au moins un site et échec avéré (ou absence de reproduction) sur les 4 derniers. Ainsi l'année 2014 se caractérise par nombre important de sites occupés par un couple (2^e meilleure année après 2012) et un nombre élevé de jeunes à l'envol (2^e meilleure année après le record de 31 en 2011, pour 16 sites avec un couple). »

(D'après : « Suivi de la nidification du Faucon Pèlerin en Ardèche - Bilan 2014 » Synthèse réalisée par Alain LADET)

En 2014, le suivi des sites des Gorges de l'Ardèche n'a été que partiel compte tenu de problèmes de santé de l'agent référent « Faucon pèlerin » du SGGA qui n'a pu être remplacé.

C'est dans ce contexte particulier que seulement 2 jeunes Faucon pèlerin ont été observés au nid et à l'envol sur les 3 sites de la RNNGA.

Le partenariat entre le SGGA et la LPO permet de croiser les données récoltées par les deux structures et participe à la synthèse réalisée par A.Ladet de la FRAPNA 07.

Conformément à la convention « Escalade » (FFME-SGGA) et en accord avec les grimpeurs, le principe de précaution a été appliqué concernant les sites de Richemalle et cirque de la Madeleine afin d'éviter tout dérangement durant la période de reproduction des deux couples de Faucon pèlerin.

Financement : fonctionnement courant SGGA

4 – Chiroptères (Chauves –souris) (G.Issartel – CORA FS)

Objectifs

Depuis le début de la mise en œuvre du DOCOB, 8 cavités situées dans la Réserve Naturelle et le site Classé du Pont d'Arc et retenues comme sites d'intérêt pour les Chiroptères, en particulier ceux inscrits à la Directive Habitats, ont toutes fait l'objet d'au moins deux visites/an chacune minimum, par le CORA (G.Issartel): la grotte de Cayre – Creyt, la Baume des Cloches, les grottes du Lierre et du Renard, les grottes de Louoï et Dérocs, la grotte du Grand Louret et la grotte du Cirque de la Madeleine.



Crédit photo grand rhinolophe ©
Yoann PEYRARD

Dans le cadre du renouvellement de la convention pluriannuelle (2009 – 2011) signée en septembre 2009 entre le SGGA et la LPO RA, les objectifs pour l'année 2014 sont de:

- poursuivre le suivi des populations de chauves-souris sur les 8 cavités du site B'1 reconnues comme sites d'intérêt pour ces mammifères,
- améliorer les connaissances en complétant l'inventaire actuel des espèces présentes (dénombrement et détermination), grâce à des prospections visuelles dans les gîtes diurnes, des captures au filet, l'utilisation d'un détecteur d'ultrasons...,
- effectuer le suivi mensuel des grottes de la Dragonnière de Gaud et du cirque de la Madeleine, dans lesquelles la reproduction du Murin de Capaccini a été mise en évidence lors de l'opération de radiopistage de mai à juin 2011,
- analyser les résultats enregistrés par les éco-compteurs de la grotte du Dérocs, de Louoï et de la Baume des Cloches,
- réaliser une synthèse des connaissances en chiroptères accompagnée d'un complément d'inventaire sur le site classé du Pont d'Arc,
- suivre et évaluer les mesures de protection et d'information sur les sites,
- proposer éventuellement des mesures de gestion.

Réalisations

Sur les 33 présentes en France métropolitaine, 21 espèces ont été observées dans les Gorges de l'Ardèche dont onze espèces dans la Réserve Naturelle, essentiellement dans les cavités suivies depuis 2000.

Pour chaque année de suivi, un planning de visite des cavités a été élaboré par G.Issartel. Toutes les cavités retenues ont fait l'objet d'un contrôle visuel à date fixe. A chaque visite, et dans la mesure du possible, le dénombrement précis des individus et l'identification des espèces ont été réalisés.

Pour l'année 2014, la LPO (technicien-bénévoles) et les agents du SGGA ont réalisé :

- le suivi des populations de Chiroptères,
- le comptage simultané, au printemps, des populations présentes dans les deux cavités: Dragonnière de Gaud et Cirque de la Madeleine,
- la recherche de gîtes de parturition.

Ce sont près de **150 heures** de suivis réalisées par les agents du SGGA.

Evaluation

1/ suivi des populations de Chiroptères

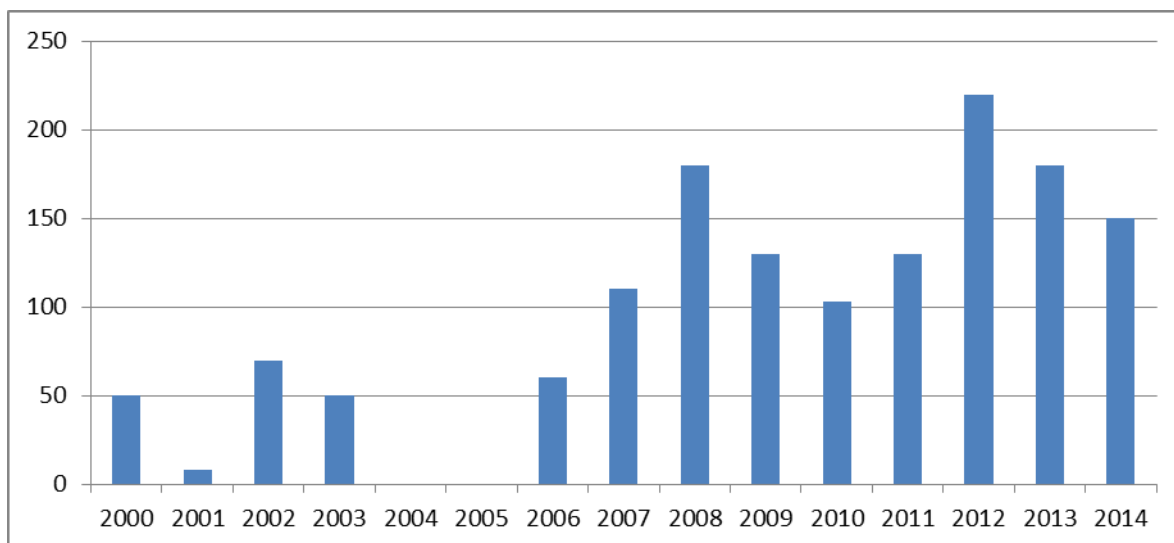
Grotte de Cayre Creyt

Treize espèces ont été observées à ce jour dans la cavité (dont sept inscrites à l'annexe II de la Directive "Habitats") : *Rhinolophus ferrumequinum*, *Rhinolophus hipposideros*, *Rhinolophus euryale*, *Myotis myotis*, *Myotis blythi*, *Myotis nattereri*, *Myotis capaccini*, *Myotis daubentoni*, *Pipistrellus sp*, *Nyctalus noctula*, *Plecotus austriacus*, *Miniopterus schreibersi* et *Tadarida teniotis*.

Baume des Cloches

Onze espèces ont été observées à ce jour dans cette cavité (dont sept inscrites à l'annexe II de la Directive "Habitats") : *Rhinolophus ferrumequinum*, *Rhinolophus hipposideros*, *Rhinolophus euryale*, *Myotis myotis* et, ou, *M. blythi*, *Myotis emarginatus*, *Myotis nattereri*, *Myotis daubentoni*, *Pipistrellus sp*, *Plecotus sp*, *Barbastella barbastellus* et *Miniopterus schreibersi*.

Remarques : la présence en transit printanier d'une population de Rhinolophe euryale constitue l'intérêt majeur. L'effectif pour 2014 (n=150) reste cohérent dans la série des observations antérieures qui semblent montrer une dynamique des populations fluctuante mais à la hausse.



Evolution des effectifs de *Rhinolophe euryale* observés lors du transit printanier à la Baume des Cloches.

Grotte du Lierre (ex grotte du Renard) et grotte du Lierre 2 (ex grotte du Lierre)

Au moins treize espèces ont été observées à ce jour dans ces deux cavités (dont sept inscrites à l'annexe II de la Directive "Habitats") : *Rhinolophus ferrumequinum*, *Rhinolophus hipposideros*, *Rhinolophus euryale*, *Myotis myotis* et/ou, *Myotis blythi*, *Myotis emarginatus*, *Myotis nattereri*, *Myotis daubentoni*, *Myotis capaccinii*, *Eptesicus serotinus*, *Pipistrellus pipistrellus*, *Hypsugo savii*, *Plecotus sp.*, et *Miniopterus schreibersi*.

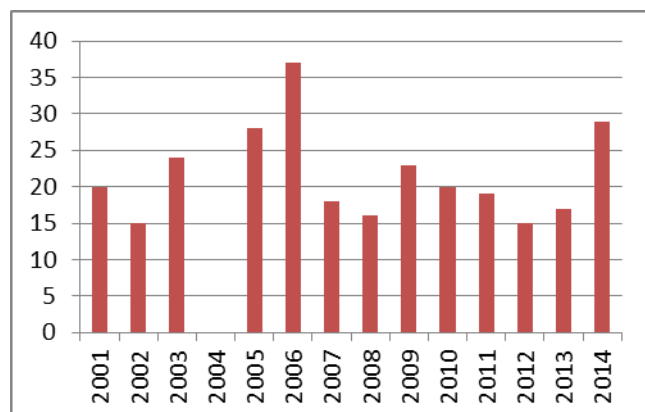
Lors de la visite du 15/10/2014 l'accès au site n'a pas été possible en raison du niveau d'eau particulièrement élevé de la rivière Ardèche.

Remarques : afin de préciser le rôle de cette cavité dans le cycle biologique annuel des différentes espèces contactées, il est proposé d'intensifier les visites au cours des mois de septembre et octobre (observations diurnes et captures en sortie de ce gîte).

Grotte du Grand Louret

Six espèces ont été observées à ce jour dans cette cavité (dont quatre inscrites à l'annexe II de la Directive "Habitats") : *Rhinolophus ferrumequinum*, *Rhinolophus hipposideros*, *Rhinolophus euryale*, *Myotis emarginatus*, *Myotis nattereri* et *Plecotus austriacus*.

Remarques : pour 2014, l'effectif de Petit rhinolophe hivernant remonte à une valeur élevée (n=29), supérieure à la moyenne de la population dénombrée au cours des 13 années de suivi (21 individus).



Evolution des effectifs de Petit rhinolophe en hivernage dans la grotte du Grand Louret.

Grotte du cirque de la Madeleine

Cinq espèces ont été observées dans la cavité à ce jour (dont trois espèces inscrites à l'annexe II de la Directive "Habitats") : *Rhinolophus euryale*, *Myotis daubentoni*, *Myotis capaccinii*, *Plecotus austriacus* et *Miniopterus schreibersi*.

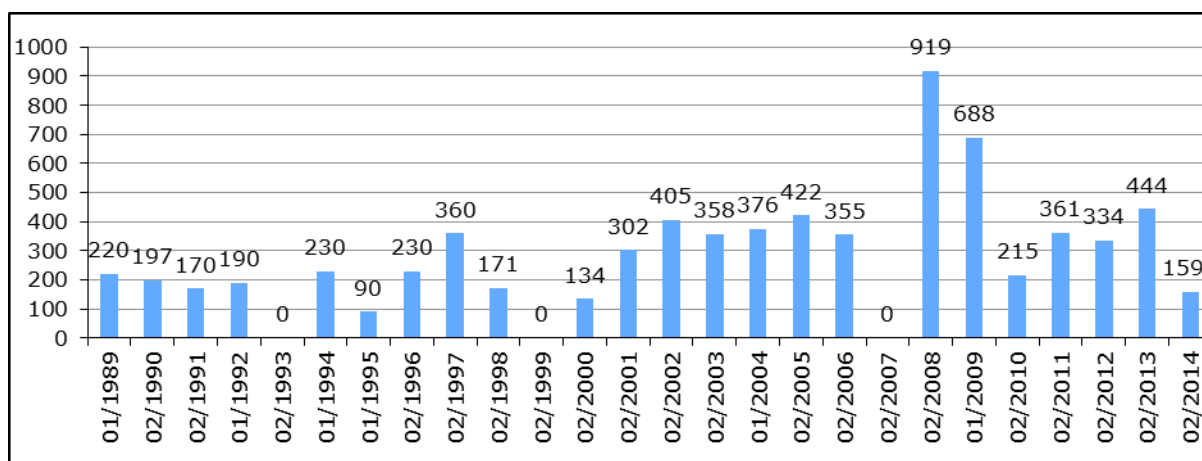
La visite de cette cavité a été réalisée en simultanée avec celle de la grotte de la Dragonnière de Gaud le soir du 12 juin 2014.

Grotte de Louoï et grotte du Dérocs

Quatorze espèces ont été observées à ce jour dans ces deux cavités (dont neuf inscrites à l'annexe II de la Directive "Habitats") : *Rhinolophus ferrumequinum*, *Rhinolophus hipposideros*, *Rhinolophus euryale*, *Myotis myotis* et, ou, *Myotis blythi*, *Myotis emarginatus*, *Myotis nattereri*, *Myotis bechsteini*, *Myotis capaccinii*, *Myotis daubentoni*, *Eptesicus serotinus*, *Pipistrellus pipistrellus*, *Plecotus austriacus*, *Barbastella barbastellus* et *Miniopterus schreibersi*.



Porche d'entrée grotte de Louoï © Gérard Issartel



Evolution des effectifs hivernants de Rhinolophe euryale dans la grotte du Dérocs depuis 1989.

2/ Dénombrement simultané, au printemps, des populations présentes dans les deux cavités : Dragonnière de Gaud et Cirque de la Madeleine

Ce dénombrement simultané a pour objectif d'évaluer le plus précisément possible la population globale de Murin de Capaccini occupant l'un et/ou l'autre de ces deux sites. En 2014, il a permis de confirmer l'importance de ces cavités pour les chauves-souris avec un total global supérieur à 450 individus.

3/ Recherche de gîtes de parturition (grotte du Lierre et Baume des Cloches)

Après autorisation dérogatoire de captures temporaires d'espèces de chauves-souris (toutes les chauves-souris de France étant protégées par la loi), délivrés aux chiroptérologues de la LPO RA, il a été possible de capturer et d'équiper deux espèces de chauves-souris : un Murin à oreilles échancrées (grotte du Lierre) et un Grand murin (Baume des Cloches) avec des radio-émetteurs afin de suivre leurs déplacements. En effet, « Cette action avait pour objectif d'essayer de localiser un (ou des) gîte d'espèces d'intérêt communautaire. Les résultats de cette année confirment qu'il est possible de localiser des gîtes de ces espèces et que pour plusieurs d'entre elles il en reste à découvrir.

Le gîte du murin à oreilles échancrées a été repéré approximativement mais il n'a pas été possible de le localiser précisément. En outre, la femelle étant gestante lors de son équipement, il est possible qu'elle ait fréquenté un gîte temporaire, différent de celui de mise-bas.

Aucun contact n'a pu être établi avec le grand murin mais ceci n'est pas très surprenant au vu des grandes capacités de déplacement de l'espèce (vitesse et distance) et du faible nombre d'équipes de suivi.

Cette action, en partie autofinancée par la LPO (matériel et temps), mériterait d'être renouvelée mais avec des moyens plus importants pour améliorer la qualité des résultats ».

(D'après : « Inventaire et suivi des chauves-souris– Site Natura 2000 B'1 Basse Ardèche Urgonienne / Mise en œuvre de la convention partenariale SGGA / LPO Coordination Rhône-Alpes – Année 2014 »)

4/ bilan globale de l'année 2014

« 2014 marquait la dernière année de la convention de partenariat triennale entre le Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche et la LPO Coordination Rhône-Alpes. Toutes les actions prévues ont pu être réalisées.

Une rencontre entre le SGGA et la LPO a eu lieu le 16 octobre pour déterminer les actions qui seront mises en œuvre au cours de l'année 2015. Le suivi des gîtes ainsi que les comptages simultanés sur la grotte du Cirque de la Madeleine et la Dragonnière de Gaud sont maintenus avec les ajustements proposés :

- suspension du suivi (hivernal) à la grotte de Cayre-Creyt et remplacement par la grotte des Deux Avens,
- suspension du suivi hivernal à la Baume des Cloches, Lierre et Lierre 2 et remplacement par le suivi estival (reproduction) de grotte des chauves-souris du Cirque d'Estre.
- remplacement de la visite d'octobre à la Baume des Cloches, Lierre et Lierre 2 par une visite en septembre.

En complément, une réflexion sera engagée sur la faisabilité de la réfection de la grille de l'entrée naturelle de la grotte de Saint-Marcel. »

(D'après : « Inventaire et suivi des chauves-souris– Site Natura 2000 B'1 Basse Ardèche Urgonienne / Mise en œuvre de la convention partenariale SGGA / LPO Coordination Rhône-Alpes – Année 2014 »)

Coût total 2014 : 5 500 €
Financeurs 2014: DDT

5- Loutre (*Lutra lutra*) (SGGA)

Objectifs

La Loutre (*Lutra lutra*), espèce à forte valeur patrimoniale et protégée sur l'ensemble du territoire est de retour dans les gorges de l'Ardèche depuis le début des années 2000.

Elle fait l'objet de prospections et de suivis réalisés par les agents du SGGA, dans la Réserve Naturelle, en partenariat avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux Rhône-Alpes (LPO RA), la Confrérie des Bateliers de l'Ardèche et les Brevets d'Etat labellisés.

Plus d'une soixantaine de sites de marquage (épreintes) ont pu être identifiés.

Ce travail s'inscrit dans le cadre du plan de gestion dont l'un des objectifs prioritaires à long terme est l'amélioration des connaissances.

Le Document d'Objectifs du site Natura 2000 B'1 du Sud Ardèche et de la Dent de Rez (RNNGA, Site Classé du Pont d'Arc, APPB du massif de la Dent de Rez et de la basse vallée de l'Ibie, Ardèche aval, Rimouren) a été réactualisé fin 2014. Il prend en compte la présence de la Loutre, inscrite à annexes II et IV de la Directive Européenne Habitats Faune-Flore (CEE 92-43 1992).



Dans le cadre de la nouvelle convention « Ardèche nature » (Département de l'Ardèche-SGGA), deux opérations particulières ont été menées en 2009 et 2011 dans l'Espace Naturel Sensible (ENS) des Gorges de l'Ardèche par la LPO RA, la LPO 07, coordonateur Rhône-Alpes et départemental du projet de programme génétique Loutre (réseau Loutre Rhône-Alpes) et le SGGA avec pour objectif d'utiliser des indices de présence de la Loutre (poils ou épreintes) comme source d'ADN afin de permettre d'identifier des individus selon leur génotype et leur comportement.

Crédit photo D.Doublet – SGGA

57 points de marquage ont été contrôlés régulièrement, représentant 164 épreintes, dont 32 récoltées en 2011 par les agents du SGGA et de la LPO07 dans le cadre de l'Etude génétique de la population de Loutre en région Rhône-Alpes. Aucune épreinte n'a été récoltée en 2012.

Parmi les 20 échantillons prélevés en 2009 et 2011, 16 ont permis de déterminer un génotype. Ces relevés ont pu être attribués à 10 individus différents (2 individus ayant été contrôlés sur 4 points au cours d'un même relevé). Ces premiers résultats ont ainsi montré la présence simultanée de 5 individus en 2009 (5 mâles) et en 2011 (2 mâles et 3 femelles).

Aucun des individus contactés en 2009 n'a été retrouvé en 2011. Ce renouvellement soulève des questions sur le type de fréquentation du site : jeunes mâles de 2009 ayant émigré depuis ? Faible détectabilité des individus présents (donc population sous-évaluée) ?

Une année supplémentaire de récolte a donc été mise en oeuvre en 2013 pour tenter de répondre à cette problématique (Recherche d'épreintes pour analyse ADN (programme de suivi génétique – LPO RA).

En 2014, la poursuite de la recherche d'épreintes de Loutrre (nouveaux sites de marquage) et le suivi des sites de marquage par la mise en place de pièges photographiques ont pour objectifs :

- d'améliorer les connaissances sur la présence de la Loutrre dans le site Natura 2000 du Sud Ardèche et de la Dent de Rez, en particulier dans l'ENS des Gorges de l'Ardèche,
- de compléter la cartographie des sites de marquage de la Loutrre présente sur le site Natura 2000,
- de contribuer à l'évaluation de l'état de conservation de la loutrre sur le territoire des Gorges de l'Ardèche,
- de favoriser la réflexion sur la mise en place éventuelle de mesures de gestion adaptée et concertée en faveur de la Loutrre et de ses habitats naturels sur le site Natura 2000,
- d'améliorer la communication sur la Loutrre auprès de nos partenaires et du grand public.

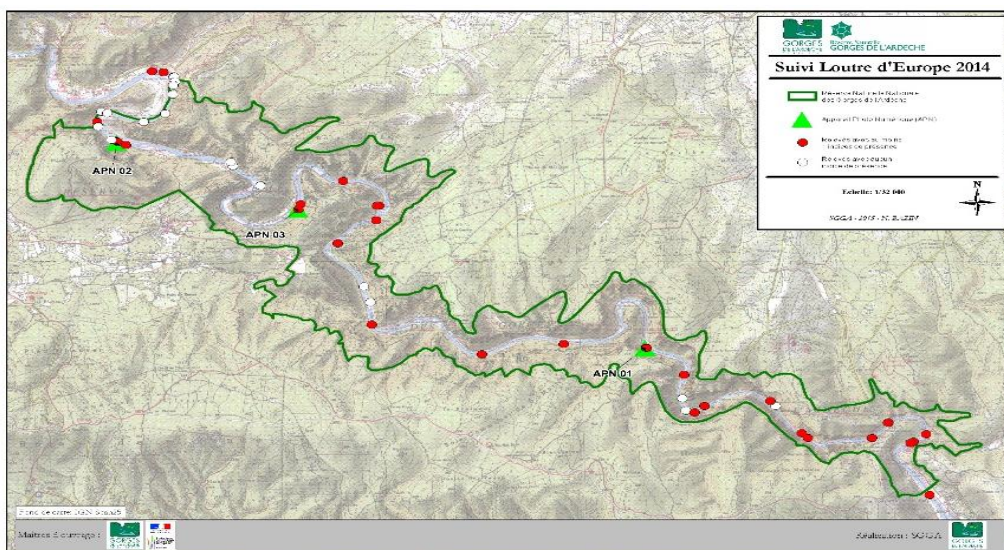
Réalisations

Ce sont au total près de **50 heures** de prospection de la rivière Ardèche, du mois de février à novembre, effectuées par les agents du SGGA, de Châmes (commune de Vallon Pont d'Arc, amont de la RNNGA) à Sauze (commune de St Martin d'Ardèche, aval de la RNNGA) par l'identification d'une **trentaine** de sites d'indices de présence de Loutrre (cf carte).

Durant l'année 2014, deux appareils photos ont été installés afin d'essayer d'obtenir des informations sur les individus fréquentant le territoire de la réserve (présence de jeune, individualisation les adultes, ...).

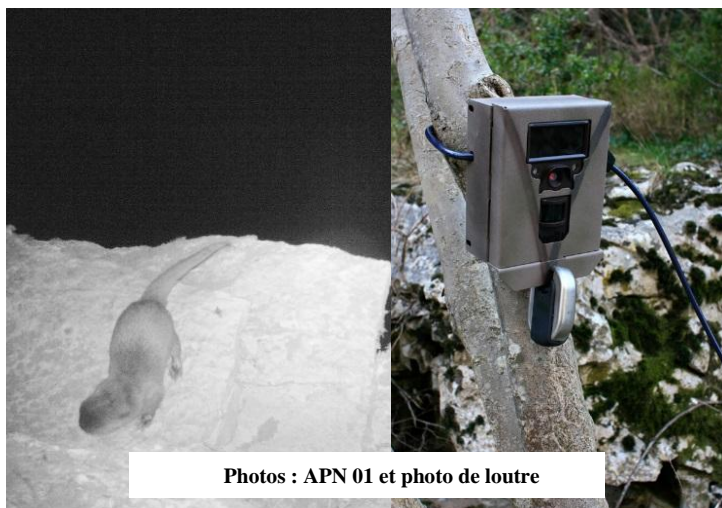


Photo : relevés d'indices de présence par un agent de la réserve naturelle



Carte : localisation des relevés d'indices de présence et des emplacements des appareils photographiques

L'emplacement des appareils photos a été choisi en fonction du nombre d'occurrence de relevé d'indice présence « frais » sur un même site en 2014 et les années précédentes. Lors du choix d'implantation, il a également été porté une attention particulière sur les sites où ont été réalisés des prélèvements d'échantillons pour l'analyse ADN 2009-2011.



Bushnell 11008.8mb 11°C

03-22-2014 03:20:12

Trois emplacements ont été testés : APN 01 en aval de la Maladrerie des Templier du 17/03 au 29/05 (74 jours), APN 02 au niveau du « tuf » du Colombier du 27/03 au 10/04 (15 jours) et APN 03 au niveau du bivouac de Gaud du 05/09 au 18/09 (14 jours). Ce qui représente, **103 jours de suivi** photographique

Evaluation

Fort de l'expérience des années précédentes et dans un souci d'harmonisation et d'optimisation des suivis Loutre et Castor, il est nécessaire de redéfinir en 2015, le protocole d'échantillonnage.

Les pistes envisagées sont :

- un découpage en 3 secteurs du territoire des Gorges de l'Ardèche (Pont d'Arc, Châme-Gournier, Gournier-Sauze), afin de mettre en place une rotation des prospections par année sur un secteur ;
- une optimisation du dispositif de piégeage photographique (2 castors, 2 loutres) sur la base des rotations de prospections par secteur.

Malgré un effort conséquent de prise de vue, peu de photos exploitables de Loutre ont été prises. Cette première année de pose d'appareil aura permis d'identifier les conditions optimum d'installation pour 2015 et les années suivantes.

Coût total 2014 : 3 450 €

Financeurs 2014: DREAL et Département de l'Ardèche

C / Conservation du patrimoine culturel

1 – La Maladrerie des Templiers

Objectifs

Les ruines du site dit de « La Maladrerie des Templiers » datées du XI-XIIIème siècle se situent au cœur d'un méandre prononcé des Gorges de l'Ardèche, en rive droite, face au cirque de la Madeleine, dans le Département du Gard, sur la commune d'Aiguèze mais c'est la commune de Le Garn qui en est propriétaire.

Il constitue l'un des sites patrimoniaux majeurs de la Réserve Naturelle.

Suite à la campagne de consolidation conduite à la fin des années 1990, une opération archéologique ambitieuse a été relancée dès 2011 pour tenter d'apporter des réponses scientifiques aux nombreuses questions non élucidées sur l'histoire du site avec les objectifs suivants :

- améliorer la connaissance du patrimoine bâti de la Réserve et en particulier du site de la Maladrerie,
- apporter des réponses scientifiques aux questions historiques liées au site et de ce fait couper court aux rumeurs et affabulations qui sont à l'origine des fouilles sauvages,
- disposer d'une base de connaissances permettant d'engager ultérieurement des actions de valorisation du site in situ (signalétique adaptée sur place et au niveau du belvédère) ou sous forme d'édition,
- disposer de références solides permettant d'engager ultérieurement de nouvelles phases de travaux de consolidation.

Réalisations

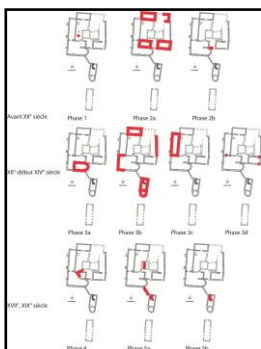
L'opération s'est déroulée du 31 mars au 3 mai 2014. Environ 15 étudiants ont participé au chantier sous la responsabilité de Nicolas Clément qui a été embauché par le SGGA du 1^{er} avril au 15 mai. Une assistante archéologue a également été embauchée en renfort du 15 avril au 15 mai.

L'équipe technique du SGGA a participé en amont de l'opération au nettoyage du site (avec l'appui d'une partie de l'équipe technique ENS du Conseil Général du Gard), à l'acheminement du matériel ; durant le mois d'avril à l'organisation de la signalétique et des visites de chantiers (notamment par les médias) ; puis après la campagne de fouille, à l'évacuation du matériel et à la sécurisation du site.

Ceci représente l'équivalent d'une **centaine d'heures** pour les agents du SGGA.

De plus une couverture ortho-photo couplée à une géolocalisation par GPS différentiel a été réalisée par des chercheurs du laboratoire TRACES, permettant ainsi de positionner avec précision le site dans la topographie accidentée des Gorges de l'Ardèche.

Deux journées « portes ouvertes » du chantier de fouilles ont été programmées le 9 et le 19 avril 2014. Compte tenu de conditions météorologiques défavorables, seule la journée du 9 avril a pu être maintenue, rassemblant une trentaine de personnes (20 heures agents animation).



Crédit photo N.Clément

Evaluation

Toute la physionomie du site est aujourd'hui revisitée avec la mise en évidence d'une chronologie relative complexe. Les constructions maçonnées révèlent une occupation des lieux sur un temps long.

L'un des faits les plus remarquables est la présence d'un ensemble de bâtiments existant avant la mise en place du lieu du culte roman.

Le bâtiment 50 A a fait l'objet d'une étude poussée lors de la campagne 2014. Il a été mis en évidence la présence d'un rez-de-chaussée ayant servi de bergerie comme en témoignent notamment les traces de polis sur les piédroits des portes et d'un étage lié à un habitat.

Un espace funéraire, en partie appréhendé lors de la campagne 2012, a été fouillé par une anthropologue de l'Université d'Aix-Marseille sur une surface de 20m² entre la citerne et un bâtiment voûté identifié à un cellier/réserve alimentaire (11 individus inhumés en 2014 + 617 ossements de l'ossuaire).

Une dernière campagne est prévue pour 2015 dans le cadre du programme triennal validé par la DRAC Languedoc Roussillon, de manière à apporter des réponses aux nombreuses questions encore en suspens. L'année 2015 devra également être dédiée à une réflexion de fond avec les communes sur le devenir du site (protection/valorisation).

Coût total 2014 : 16 529 €

Financeurs 2014: DRAC LR, Région LR, CG30 et communes (Le Garn et Aiguèze)

2 – Surveillance des sites archéologiques et du « petit patrimoine » (SGGA)

Objectifs

La conservation du patrimoine culturel (sites archéologiques et "petit patrimoine") est un des objectifs du deuxième plan de gestion de la RNNGA. La surveillance régulière des sites sensibles est un des moyens dont dispose le gestionnaire pour y parvenir.

Depuis 2011, afin d'inscrire ces démarches dans un cadre plus formel de prospection-inventaire pour la carte archéologique, le SGGA a sollicité auprès du service Régional des Affaires Culturelles Languedoc Roussillon, une autorisation de prospection sur les parties des communes de Le Garn et Aiguèze (département du Gard) territorialement concernées par



Crédit photo SGGA

la Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche.

Cette demande s'inscrit dans le cadre d'un projet d'approfondissement des connaissances du patrimoine sous-terrain de la rive gardoise de la Réserve confié à deux agents du Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche.

Réalisations

1 garde Technicien et une agente du SGGA, ont effectué en période hivernale et à l'automne près de **160 heures** de suivi, de surveillance et d'inventaire de cavités d'intérêt archéologique et de sites reconnus d'intérêt patrimonial, sur la partie Gardoise de la RNNGA.

Un relevé GPS est réalisé et le report sur carte (SIG) est systématiquement effectué ainsi qu'une topographie des lieux.

Le matériel découvert a été déposé au Musée de la préhistoire d'Ornac en accord avec les services de la DRAC Languedoc Roussillon.

Une dizaine de journées a été consacrée à l'inventaire, et à la topographie de cavités situées sur la rive droite (Aiguèze - Le Garn), durant l'hiver et l'automne 2014 par le SGGA, avec la collaboration de P.Galant (DRAC LR), de M.Philippe (Conseil scientifique de la RNNGA), de Françoise Prudhomme, de Robin Furestier (Musée de la Préhistoire d'Ornac), et la participation de Raphaël RAYMOND (ONF 30).

Une journée a été consacrée à la topographie du site de « Dona Vierna » (Saint-Marcel d'Ardèche).

Etudes menées en 2014 :

- Aiguèze :

. suivi des cavités de la vire N° 1 avec en particulier les grottes : des « OURS », du « TAMIS », « AUTEL » et « FRANCOISE » ;

. poursuite de l'inventaire de la partie aval de la Grosse Marguerite ;

. visites biennuelles de la Baume d'OULEN et participation au projet de relance d'une campagne de fouille archéologique, de la Grotte aux POINTS et de la Grotte CHABOT avec LRMH et Philippe GALANT.

- Le Garn :

. suivi des Grottes : la baume Traucade et l'ensemble des cavités qui lui font suite ;

. découverte d'un dolmen authentifié par Nicolas CLEMENT puis Philippe GALLANT.

- Saint-Remèze :

. une nouvelle découverte de tracés d'ocre de l'art schématique a été faite sur la rive gauche et confirmée par B. GELY et F. PRUDHOMME ;

. suivi des grottes du cirque de la Madeleine avec Nicolas CLEMENT et Thomas RATHEGEBER du Naturkundemuseum am Löwentor STUTTGART.

Evaluation



Le travail de surveillance implique la présence régulière et obligatoire d'un garde de la RNNGA. Il permet de renforcer la protection des sites les plus sensibles et plus globalement de la Réserve Naturelle. Il améliore également la connaissance du site et permet de nouvelles découvertes.

Crédit photo A. LUZ

L'intérêt de ces cavités est manifeste de par leur occupation par les hommes préhistoriques (Néolithique, Magdalénien, Solutréen) et par la faune de grands vertébrés pléistocènes, en particulier l'Ours des cavernes, mais aussi Bouquetin et Renne. Les divers matériaux trouvés en surface attestent de la richesse archéologique et de la fragilité des lieux visités. Pour en améliorer la surveillance et la protection sont associés aux prospections R. Raymond de l'ONF Gard (Aiguèze et Le Garn).

Il est absolument nécessaire de réaliser la topographie et la localisation précise de ces différents sites, dont certains ont été visités à la fin du XIX siècle par le Docteur Raymond avant d'être étudiés dans les années soixante par R Gilles.

Ce travail de mise en cohérence des différentes actions et mesures de gestion en faveur de la conservation du patrimoine archéologique, dans la Réserve Naturelle, se poursuit, au-delà de cet espace protégé, avec l'ensemble des acteurs et structures intervenants sur le territoire des Gorges de l'Ardèche : Musée de la Préhistoire d'Ornac, Grotte Chauvet...

Financement : fonctionnement courant SGGA

D/ Maîtrise de la fréquentation touristique et sportive

Objectifs

Depuis la création de la Réserve Naturelle, le bivouac sauvage est interdit, le camping étant autorisé seulement sur les campings déjà existants et les aires de bivouac de Gaud et Gournier.

Propriétés du Département de l'Ardèche, ces aires de bivouac sont gérées par le SGGA pour faire respecter le décret ministériel de création qui fixe normalement la fréquentation à 250 places par site et par nuit mais également en tant que lieu d'accueil et d'information.



Crédit photo B.Raoux (SGGA)

Depuis l'année 2000, et suite à un vote unanime du Comité Consultatif de la réserve, une politique volontaire et courageuse a été mise en œuvre afin de réduire la fréquentation excessive des aires de bivouac les samedis soirs de juin et juillet, tout en veillant à ne pas favoriser une recrudescence du bivouac sauvage.

Ainsi, en accord avec la Préfecture de l'Ardèche, la fréquentation journalière des deux aires de bivouac a été progressivement réduite jusqu'à parvenir en 2007 à un seuil de 250 personnes/soir /bivouac, sauf 15 soirées de forte fréquentation, avec 500 personnes/soir/bivouac. Le dépassement de ce seuil est rendu impossible grâce à un système de réservation informatique et la vente directe de l'ensemble des tickets par le seul gestionnaire.

Depuis 2008, le SGGA a souhaité procéder à une majoration importante des tarifs des bivouacs, notamment pour les soirées « rouges » et les samedis soirs pour éviter les pics de fréquentation durant ces périodes.

Le tarif du « ticket majoré » (pris directement sur le bivouac) joue désormais un véritable rôle de « verbalisation » pour les personnes n'ayant pas préalablement réservé.

Le 1er juin 2010 un **arrêté préfectoral interdisant la détention d'alcool** à des fins de consommation sur les bivouacs et le Domaine Public Fluvial a été pris. Le SGGA a accompagné cet arrêté par la mise en place d'un service de sécurité les samedis soirs à forte fréquentation sur les 2 bivouacs.

Réalisations

Les chiffres ci-dessous nécessitent forcément des commentaires et des analyses plus fins, toutefois des comparatifs sont effectués avec les années précédentes pour observer les évolutions.

En termes de fonctionnement

La gestion des bivouacs a été assurée en 2014 comme depuis 2010 à la fois par le personnel permanent du SGGA (un salarié référent pour les 2 bivouacs, recentrage de l'intervention des gardes sur les samedis soirs et mobilisation plus importante dans la RNNGA, hors bivouacs, durant la journée, tour de rôle de l'équipe administrative), trois personnes en contrat CAE et par du personnel saisonnier.

Concernant les saisonniers, 2 équipes ont été constituées :

- une équipe d'accueil (1 personne en journée et 2 à minima le soir)
- une équipe d'entretien (voir plus loin).

Un profil de chacun de ces postes a été établi ainsi qu'une fiche de procédure permettant de préciser les conditions et modalités des missions.

Cela a représenté **16 saisonniers** de 1 à 5 mois dont 3 CAE (6 mois) **et 1 CAV (1 an) soit 48 mois ETP (équivalent temps plein)**, contre 51,6 en 2013, 38 en 2012 et 51 en 2011.

Les principaux Tours Opérateurs ont été rencontrés individuellement (formation des encadrants de la société PGL par les agents du SGGA).

Fréquentation des bivouacs de Gaud et Gournier 2014 (Tickets relevés sur bivouacs)

| Mois | Gaud 2014 | Gournier 2014 | Total 2014 |
|---------|-----------|---------------|------------|
| Avril | 0 | 411 | 411 |
| Mai | 515 | 3 097 | 3 612 |
| Juin | 2 303 | 5 183 | 7 486 |
| Juillet | 4 925 | 6 444 | 11 369 |

| | | | |
|--------------|---------------|---------------|---------------|
| Août | 4 498 | 6 890 | 11 388 |
| Septembre | 320 | 1490 | 1810 |
| TOTAL | 11 261 | 24 849 | 36 110 |

Soit un différentiel de 4,7% par rapport aux chiffres de la centrale (9 % en 2013, 5.6 % en 2012).

Comparatif années précédentes

| | Gaud | Gournier | Total |
|-------------|---------------|-----------------|---------------|
| 2007 | 16 420 | 26 865 | 43 285 |
| 2008 | 17 020 | 22 967 | 39 987 |
| 2009 | 19 000 | 26 708 | 46 617 |
| 2010 | 13 951 | 24 310 | 38 261 |
| 2011 | 15 464 | 25 620 | 41 084 |
| 2012 | 14 196 | 25 540 | 39 736 |
| 2013 | 12 561 | 23 515 | 36 076 |
| 2014 | 11 261 | 24 849 | 36 110 |

Evaluation

Pour 2014, la fréquentation a été pratiquement identique à celle de 2013. De manière générale on constate une diminution de la fréquentation globale des Gorges de l'Ardèche en canoë kayak (environ moins 10% par an ces dernières années) due principalement à la diminution de la descente en 1 jour alors que dans le même temps la « mini descente » en amont de la Réserve prend de plus en plus d'ampleur.

La part des réservations par internet représente 59 % (contre 54% en 2013, 50 % en 2012 et 49 % en 2011), celle des réservations à la base de Vallon Pont d'Arc : 38 % (contre 41% en 2013, 44 % en 2012 et 60 % en 2011) et celle de St Martin d'Ardèche : 3 % (contre 5% en 2013, 6 % en 2012 et 2011).

Concernant l'arrêté sur la consommation d'alcool, le SGGA a maintenu le dispositif mis en place depuis 2009, et a très largement communiqué auprès de public afin d'enclencher une modification en profondeur de l'image de la « descente des Gorges ».

Il apparaît que cette pratique n'a pas été radicalement stoppée mais les personnes se sont montrées globalement plus raisonnables et plus conscientes du dérangement causé par certains comportements ; les débordements ont été relativement rares. Pourtant l'alcool est toujours très présent avec des situations (début de saison et fin de saison) proches des débordements d'avant 2009. Les agents du SGGA constatent également, très régulièrement, de nombreux groupes qui consomment de l'alcool avant d'arriver sur les bivouacs.

Des opérations de contrôle, plus fréquentes mais également avant le mois de juillet et durant le mois de septembre avec la présence des gendarmes et ce jusqu'à l'arrivée de l'ensemble des clients sur les bivouacs devraient contribuer à limiter plus fortement le risque de débordement de début et fin de saison.

La présence de brigades nautiques (gendarmes de Vallon Pont d'Arc et Saint-Martin d'Ardèche) régulières pour application de l'arrêté sur la rivière et ses berges pourrait contribuer à améliorer très sensiblement son application et son respect par l'ensemble des usagers des Gorges de l'Ardèche.

2 – Gestion des déchets (bivouacs, RTGA et rivière) (SGGA)

Objectifs

Les paysages somptueux des gorges de l'Ardèche sont reconnus par tous, bien au-delà des frontières de l'hexagone. Toutefois, le nombre important de visiteurs de ce site apporte inévitablement certaines nuisances qu'il faut prendre en compte dans la gestion quotidienne de la Réserve Naturelle.

La collecte et l'évacuation des déchets déposés ou « oubliés » par les visiteurs sur les plages, le long de certains sentiers ou sur les belvédères de la route touristique nécessitent, sur certaines saisons, une mobilisation quasi-journalière pour tendre à maintenir ce site le plus propre possible.

Des agents sillonnent donc la Réserve et le linéaire de la rivière pour collecter ces déchets et les évacuer. Cette collecte s'effectue en canoë ou en barque sur l'eau, mais également en véhicule quand les lieux sont accessibles.

La route touristique, à partir du Pont d'Arc, fait l'objet d'un nettoyage régulier, en particulier les belvédères, du belvédère du Serre de Tourre jusqu'à celui du Ranc pointu, et ce de janvier jusqu'à décembre.

Réalisations

Les aires de bivouacs de Gaud et de Gournier où **36 610** personnes ont séjourné une nuit en 2014 (mais qui accueillent aussi régulièrement des visiteurs « de passage » en journée), demeurent forcément le 1^{er} gisement de déchets. La collecte sélective a été mise en place en 2007, pour trier le verre et les emballages des déchets classiques, ce qui permet de réduire le tonnage traité en décharge.

Ces déchets récupérés sont ensuite acheminés par les agents du SGGA (équipe « Entretien ») en véhicules 4X4 vers le quai de transfert de Saint-Remèze. Depuis 2010, la collecte des ordures ménagères est réalisée par la Société COVED, prestation facturée au SGGA.

Depuis 2014, la commune de Saint-Remèze fait partie de la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche et à ce titre la gestion du tri des déchets a été confié au SICTOBA (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures ménagères de la Basse Ardèche).

Tableau comparatif « Collecte et traitement des déchets : bivouacs de Gaud et Gournier, Route Touristique des Gorges de l'Ardèche et rivière »

| Année | 2014 | 2013 | 2012 | 2011 | 2010 | 2009 |
|--|-----------------------|------------|---------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|-------------------------------|
| Ordures ménagères (OM) | 23,08 tonnes | 19, 17 | <i>Tonnage réel</i> 22, 67 T | <i>Tonnage réel</i> 20,71 T | <i>Tonnage réel</i> 18,23 T | <i>estimation</i> 22,95 T |
| Verre | 3.63 tonnes | 4 T | 3,5 T | Absence de données | 5,6 T | 6 T |
| Emballages | <i>Non communiqué</i> | 0,75 | 0,62 T | 0,68 T | 0,78 T | 1,2 T |
| | | | | | | |
| Coût Verre * | <i>Non communiqué</i> | 52,40 € | 34,19 € | Absence de données | 37, 62 € | 79, 02 |
| Coût maintenance bacs OM et collecte emballages* (Com.Com. Gorges de l'Ardèche) | 890 € | 379,80 € | 562,97 € | 550,37 € | 261,19 € | 3975,30 (dont collecte OM) |
| Coût collecte et traitement OM* (COVED) | 4926,60 € | 5 196,15 € | 4 505,97 € | 4173,67 € | 4 041,74 € | 1 677,42 € (hors collecte OM) |
| Total (facturé au SGGA) | <i>Non communiqué</i> | 5 628,35 € | 5 103,13 € | 4 724,04 € | 4 302,93 € | 5 731,74 € |

* : coût € TTC

Nettoyage Route Touristique des Gorges de l'Ardèche (janvier à décembre)

Dans le cadre de la nouvelle organisation de la gestion des bivouacs, le SGGA a souhaité mettre en place deux équipes de saisonniers : « Accueil bivouacs » et « Entretien ».



L'équipe « Entretien » composée de 2 à 3 saisonniers a pour mission de nettoyer les sanitaires des deux bivouacs, elle a eu comme autre mission le nettoyage de la RTGA et des belvédères, depuis l'amont du Pont d'Arc :

- d'avril à septembre : quotidiennement du Pont d'Arc au bivouac de Gournier et 2 à 3 fois par semaine de Gournier au Ranc pointu (en moyenne : 3h/agent),
- de septembre à décembre : intervention des agents du SGGA 1 fois par semaine (3h/agent) en fonction de la fréquentation touristique.

Total d'heures réalisées: plus de **600 heures** de nettoyage – ramassage des déchets.

Quantité : plus d'**1 T 400** (estimation) d'ordures ménagères récoltées avec emballages plastiques, bouteilles en verre et encombrants (pneus...).

Nettoyage Rivière

Le nettoyage de la rivière dans la RNNGA mobilise pour chaque opération au minimum 2 agents (ou saisonniers) du SGGA. Une partie ou la totalité des Gorges sont nettoyées essentiellement durant la saison estivale. Cette année, les agents du SGGA n'ont effectué qu'une quinzaine d'opérations de nettoyage des Gorges sur les secteurs les plus fréquentés par les touristes.

Les opérations de nettoyage de la rivière organisées chaque année par le SGGA en début de saison et en fin de saison n'ont pu avoir lieu compte tenu des conditions météorologiques.



Pour la cinquième année consécutive l'APESS, l'association des riverains du hameau de Sauze, la mairie de Saint-Martin d'Ardèche avec la participation du SGGA ont organisé au mois d'août le nettoyage des berges de l'Ardèche, de Sauze au lieu dit de Louby.



Total d'heures réalisées en 2013: plus de **126 heures** de nettoyage et ramassage en canoë, en barque et à pied.
Quantités estimées : plus de **410 kg** de déchets : pneus, canoës, verre, plastiques...

Evaluation

Si le coût de la collecte et du traitement des déchets des deux bivouacs, de la RTGA et des berges de la rivière Ardèche n'est pas négligeable pour le SGGA, ce travail réalisé par les agents, en partenariat avec la commune de Saint-Remèze et les Communautés de Communes demeure indispensable pour la protection du site. Il l'est également pour l'image de la RNNGA et du territoire du syndicat.

Le traitement des OM des deux bivouacs et celle de la RTGA, a été confié à un prestataire. Le transfert des OM à partir d'un local situé à côté de la déchetterie de St Remèze après accord des services administratifs concernés, a permis de connaître plus précisément le tonnage d'OM collectées par le SGGA basé jusqu'en 2009 sur une estimation.

Le tonnage du verre diminue en 2014 par rapport à 2013 alors que celui des OM augmente. L'absence de chiffres (problème technique) pour les emballages ne permet pas une analyse fine des comportements des usagers.



Crédit photos : SGGA

Le partenariat avec l'ADES et la société Melvita (même si la journée de nettoyage prévue a dû être annulée pour cause de mauvais temps), confirme l'intérêt des citoyens à participer aux différentes opérations de nettoyage des gorges de l'Ardèche. Ce partenariat devrait se poursuivre en 2015.

Financement : convention Département de l'Ardèche

3 - Stage de labellisation (SGGA)

Objectifs



Destinée aux Brevets d'Etat volontaires, cette formation s'intègre dans la démarche de labellisation mise en place par le Syndicat : valoriser les professionnels des sports de nature respectant le milieu naturel et sensibilisant leurs clients, promouvoir l'éducation à l'environnement par le biais des activités sportives pratiquées sur le territoire des Gorges de l'Ardèche.

Une vingtaine de moniteurs labellisés, partenaires du SGGA, favorisent la préservation des espaces naturels protégés et le développement local durable.



Dans le cadre SGGA a organisé 2014 :

- le 20 mars une journée l'histoire géologique des ardéchois (intervenant : Ludovic Mocochain – géomorphologue) avec des observations de terrain entre le Pont d'Arc et la Vallée du Rhône ; cette formation a mobilisé plus d'une trentaine de moniteurs labellisés ou en cours de labellisation.
- Le 19 juin pour une visite de la Grotte aux Points et une rencontre avec Julien Money, archéologue, durant sa campagne de fouilles archéologiques sur site ; compte tenu de sa date tardive, cette formation n'a mobilisé qu'une dizaine de participants.

Ces formations ont représenté **20 heures** de travail pour les agents du SGGA.

Par ailleurs, en 2014, 4 nouveaux moniteurs évalués en 2013 ont été officiellement labellisés : 2 en canoë-kayak, un en randonnée, et un autre guide pêche.

Ils ont également été associés à la finalisation du « canoë pédagogique » initié par le SGGA en partenariat avec l'association Le Merlet et le CREPS de Vallon Pont d'Arc.

Enfin, le SGGA a remis à jour la liste des moniteurs labellisés en fonction de l'évolution de la situation de certains d'entre eux.

Evaluation

En 2014 plus d'une trentaine de moniteurs titulaires de Brevets d'Etat ont participé aux formations proposées par le SGGA. Par ailleurs, certains de ces moniteurs ont participé à d'autres opérations proposées par le SGGA dans d'autres cadres, manifestant ainsi leur intérêt pour les activités du gestionnaire de la Réserve : projet pédagogique, programme d'animations, etc. Un partenariat a également été engagé dans le cadre du Réseau d'Education aux Patrimoines « Passerelles Patrimoines » dont le SGGA est membre.

Le nombre de guide nature labellisés en activité est de 24 en 2014.

Financement : fonctionnement courant SGGA

4 - Renouveau de la Convention Escalade « Gorges de l'Ardèche » (SGGA-CDFME)

Objectifs

La pratique de l'escalade dans la RNNGA est régie par le règlement intérieur de la Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche (Arrêté inter préfectoral « Dispositions relatives à la pratique de l'escalade des falaises » Articles 8 et 9) conformément au Décret n° 80-27 du 14 janvier 1980 (Article 13 - 3°). La pratique de l'escalade est autorisée uniquement sur les sites mentionnés dans la convention.



Crédit photo G.Trouillas CDFME 07

Depuis 2005, la pratique de l'escalade dans la RNNGA fait l'objet d'une convention signée entre le SGGA et le Comité Départemental de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade. Elle précise les zones ouvertes à la pratique de l'escalade (16 sites autorisés), les différentes pratiques (formes, équipements, règles d'ouverture d'itinéraires), la gestion des différentes zones autorisées, l'information des pratiquants et le suivi écologique et scientifique de l'évolution de la paroi des zones grimpées.

Depuis 2009, les signataires de la convention se sont engagés à la renouveler pour différentes raisons : retours d'expérience, nouvelles pratiques, évolution des enjeux environnementaux, exigence du Département de l'Ardèche d'un conventionnement (propriétaire-CDFFME) préalable à toute inscription au PDESI...

La RNNGA étant située dans l'ENS des Gorges de l'Ardèche, il est apparu nécessaire d'harmoniser la convention escalade RNNGA 2005 avec le plan d'escalade du site ENS et Natura 2000 du Bois de Païolive et des Gorges du Chassezac (CG07, CD FFME, FRAPNA, LPO et professionnels des activités de pleine nature).

Le périmètre retenu pour cette nouvelle convention « Gorges de l'Ardèche » est défini par :

- la Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche,
- le site classé du Pont d'Arc,
- l'Espace Naturel Sensible (ENS) des Gorges de l'Ardèche,
- le site Natura 2000 Dent de Rez et Gorges de l'Ardèche.

La convention escalade « Gorges de l'Ardèche » doit être complétée par un schéma d'organisation qui lui sera annexé. Il précise les zones ouvertes à la pratique de l'escalade ainsi que les éventuelles mesures conservatoires, règles d'utilisation et prescriptions spécifiques à chaque site. Le schéma d'organisation est établi sur un Système d'Information Géographique associant géolocalisation à une base de données collectant :

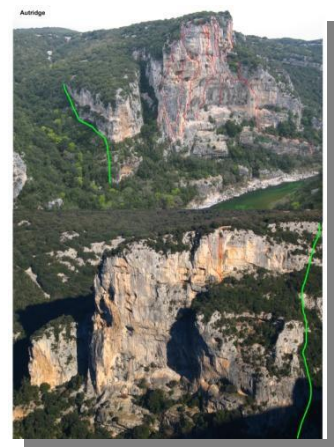
- des éléments naturalistes,
- des descriptifs des itinéraires et/ou des sites d'escalade,
- des informations foncières,
- des mesures conservatoires et prescriptions spécifiques au site.

Réalisations

Suite aux avis défavorables du Conseil Scientifique (CS) et de la FRAPNA, en 2013, concernant le projet de schéma d'organisation de l'escalade dans les Gorges de l'Ardèche (annexé à la future convention) sur, en particulier, les points suivants :

- nombre de nouvelles voies proposées trop important, assimilé à un développement non maîtrisé de l'escalade dans la RNNGA,
- demande de création et d'équipement de 2 nouveaux sites d'escalade dans la RNNGA contraires à la protection des espèces et des milieux...

une nouvelle réunion a eu lieu début 2014 pour connecter les réflexions sur le nouvel arrêté interpréfectoral portant réglementation des activités et manifestations sportives dans la Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche (RNNGA), et le projet de convention, en présence de la DREAL.



Crédit photo G.Trouillas CDFME 07

Le CS de la RNNGA a également été sollicité à nouveau pour avis au cours de deux réunions (29 avril et 8 juillet 2014) sur le travail réalisé par le SGGA à la demande de la DREAL concernant le projet de grilles d'évaluation des impacts potentiels de création de nouvelles voies d'escalade sur des sites déjà autorisés à cette pratique. Ce projet a été validé à l'unanimité par les membres du CS le 8 juillet 2014.

Par ailleurs, compte tenu de la situation de « blocage », le CDFFME a sollicité Mme la Sous-Préfète de Largentière pour que soit organisée une réunion de médiation entre le CDFFE et le SGGA, le 4 novembre 2014. Dans un esprit de conciliation au regard des enjeux environnementaux des parois rocheuses mais aussi de la pratique de l'escalade depuis les années 1960 et de son évolution, plusieurs propositions ont été faites, dont notamment :

- le maintien des sites déjà existants en rive droite, mais en l'état, sans nouvel équipement, avec la réduction des enveloppes actuelles en fonction de l'état initial précisé par le CD FFME,
- ces sites ne devront être mentionnés dans aucun topoguide (pas de publicité),
- certains sites non encore équipés devront être abandonnés,
- le principe de compensation en cas d'interdiction permanente d'un site sera également abandonné...

Ce sont près d'une **centaine d'heures** de travail réalisée par le conservateur, le garde technicien, référent escalade du SGGA et la directrice du SGGA: réunions techniques, entretiens téléphoniques avec l'administrateur référent du CDFFME, rédaction de plusieurs versions de la future convention et de son schéma d'escalade (document technique)...

Evaluation

Le protocole d'étude et de suivi des nouveaux équipements sur les sites d'escalade existants ainsi qu'une cartographie des enjeux en cours de réalisation par le SGGA devraient permettre de relancer la concertation en 2015.

Si le nouvel arrêté interpréfectoral portant réglementation des activités et manifestations sportives dans la Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche (RNNGA) dépend du renouvellement du décret de création de la RNNGA, la modification du règlement intérieur de la réserve naturelle pourrait être pris avant la fin de l'année 2015 sur la base de la nouvelle convention Escalade SGGA-CDFFME et son schéma de la pratique de l'escalade sur le territoire des Gorges de l'Ardèche (site N2000 « Sud Ardèche et dent de Rez »).

Financement : fonctionnement courant SGGA

5 – Projet de convention Spéléologie « Gorges de l'Ardèche » (SGGA-CDS)

Objectifs

La pratique de la Spéléologie dans la RNNGA est régie par le règlement intérieur de la Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche (Arrêté inter préfectoral – « Dispositions concernant l'accès aux grottes et cavités non aménagées » Articles 5, 6 et 7) conformément au Décret n° 80-27 du 14 janvier (Article 13 - 3°).

Elle est autorisée dans la RNNGA, mais certaines cavités présentant un intérêt particulier pour la conservation de la faune, du patrimoine géologique ou des vestiges archéologiques font l'objet de restriction partielle ou totale.

L'accès aux cavités par les falaises doit faire l'objet d'une déclaration au gestionnaire qui consulte le Conseil Scientifique de la Réserve.

Des conventions spécifiques (réseau Mambo, Paris-Aiguille) ont été signées entre le CDS, les propriétaires privés et le SGGA concrétisant l'engagement des signataires dans une démarche volontaire de concertation, de confiance et d'échanges entre les acteurs sportifs, économiques et environnementaux.

Et, depuis 2011, le SGGA et le CDS se sont engagés dans l'élaboration d'un projet de convention Spéléologie « Gorges de l'Ardèche » compte tenu :

- de l'intérêt exceptionnel des Gorges de l'Ardèche pour la pratique de la spéléologie, sous toutes ses formes,
- de la grande sensibilité du monde souterrain,
- du rôle majeur que jouent les spéléologues dans l'amélioration des connaissances scientifiques du patrimoine souterrain,
- du partenariat actif et constructif entre le CDS 07 et le gestionnaire de la RNNGA.

La convention spéléologie « Gorges de l'Ardèche » a comme périmètre :

- la Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche,
- le site classé du Pont d'Arc,
- l'Espace Naturel Sensible (ENS) des Gorges de l'Ardèche,
- le site Natura 2000 Dent de Rez et Gorges de l'Ardèche.

Elle a pour objet de définir les principes et règles générales d'organisation de la pratique de la spéléologie dans le périmètre prédéfini. Elle vise à organiser une pratique équilibrée, durable et responsable de la spéléologie, satisfaisante pour les spéléologues et non préjudiciable au patrimoine naturel et historique exceptionnel des Gorges de l'Ardèche.

La convention spéléologie « Gorges de l'Ardèche » sera complétée par un schéma d'organisation qui lui sera annexé. Il a vocation à définir les modalités techniques d'utilisation du milieu souterrain à des fins de spéléologie et en fonction des différentes pratiques : loisirs et formation, prospections et explorations scientifiques, cavités règlementées.



Crédit photos : CDS

Réalisations



En 2014, le SGGA et le CDS ont poursuivi le travail d'élaboration de la nouvelle convention spéléologie « Gorges de l'Ardèche » :

- échanges entre les deux structures et les services de la DREAL sur la rédaction de plusieurs versions du projet de convention spéléologie « Gorges de l'Ardèche » avec la prise en compte de l'élaboration de futur arrêté interpréfectoral portant règlementation des activités et manifestations sportives dans la Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche (RNNGA), lié au renouvellement du décret de la réserve naturelle..

- réunion de travail en interne et avec le CDS (14 février, 25 novembre et 4 décembre 2014) pour l'élaboration de grilles d'évaluation de l'impact de la pratique de la spéléologie dans la RNNGA ;

- plusieurs interventions des agents du SGGA sur la pratique de la spéléologie dans les Gorges de l'Ardèche et le projet de convention durant les formations du CREPS de Vallon Pont d'Arc destinées aux futurs professionnels et encadrants techniques de cette pratique.

Des représentants du CS de la Réserve ont été associés début 2014 à la poursuite des réflexions.

Ce sont près de **70 heures** de travail réalisées par la directrice, le conservateur et le garde technicien, référent spéléologie du SGGA : réunions techniques, entretiens téléphoniques avec les services de la DREAL, l'administrateur et le technicien référents du CDS, rédaction de plusieurs versions de la future convention, etc.

Evaluation

Il reste aux futurs signataires (SGGA-CDS 07 et 30) à finaliser, en 2015, la convention Spéléologie « Gorges de l'Ardèche » en prenant en compte le futur arrêté interpréfectoral portant règlementation des activités et manifestations sportives dans la Réserve Naturelle, lié au renouvellement du décret.

Le schéma d'organisation de la pratique de la spéléologie dans les Gorges de l'Ardèche annexé à la convention précisera notamment le découpage géographique des prospections et des explorations scientifiques spéléologiques ainsi que les éventuelles mesures conservatoires, les règles d'utilisation et prescriptions spécifiques à chaque cavité.

Pris en compte dans le projet du futur arrêté interpréfectoral portant règlementation des activités et manifestations sportives dans la Réserve Naturelle, et en cours d'élaboration avec le CDS, l'évaluation de l'impact de la pratique de la spéléologie lors de prospections et d'explorations nécessitant des travaux de désobstruction devra être également intégré à la convention.

Le schéma d'organisation sera établi sur un Système d'Information Géographique associant géolocalisation à une base de données, s'appuyant notamment sur les bases de données du CDS et du SGGA :

- éléments naturalistes,
- caractéristiques des cavités et réseaux, topographie, balisage,....,
- informations foncières,
- mesures conservatoires et prescriptions spécifiques au site : période(s) d'équipement, période(s) d'interdiction temporaire...

Le schéma d'organisation intégrera également les préconisations de la FFS en termes d'équipement des cavités.

Financement : fonctionnement courant SGGA



6- Sentier de randonnées

Objectifs

Le Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche a engagé en 2009 une action globale de refonte de son réseau de sentiers de randonnée pédestre tenant compte des évolutions des Communautés de Communes environnantes. Afin d'éviter une superposition des sentiers, une réflexion a été engagée : il a été décidé que la SGGA conserverait la responsabilité des sentiers directement liés à la Réserve Naturelle et à la Dent de Rez soit 8 sentiers au total.

Réalisations

Au total, ce sont plus de **461 heures** qui ont été réalisées par les agents du SGGA pour l'entretien des sentiers des Gorges de l'Ardèche, en particulier celui du fond des Gorges: débroussaillage, élagage et balisage. Concernant le sentier du fond des Gorges de l'Ardèche, le SGGA a fait appel à un travail d'expertise qui a été confié au CREPS de Vallon Pont d'Arc dans le cadre d'une convention afin d'identifier les secteurs à sécuriser.

En effet, si ce sentier a déjà, par le passé, fait l'objet d'équipement de sécurisation pour le randonneur : mains courantes (Gournier, Richemale), échelles inox du tuf du « Figuiers »..., certains de ces équipements sont à remplacer (matériels n'offrant plus les garanties de sécurité pour lesquelles ils ont été installés) et/ou à prolonger sur quelques mètres supplémentaires du fait de l'érosion de la roche par endroits ou de modifications de terrain suite aux épisodes de crues.

Evaluation

L'effort de balisage annuel a été plus conséquent en 2014 et a répondu aux objectifs que le SGGA s'est fixés : maîtriser la fréquentation pédestre sur le site des Gorges de l'Ardèche et en particulier dans la RNNGA en offrant un accueil de qualité aux randonneurs. Il reste cependant à mieux anticiper la gestion de l'Ambrosie (espèce exotique végétale envahissante dont le pollen peut provoquer de graves allergies) sur certains secteurs du sentier du fond des Gorges de l'Ardèche, en fonction des conditions météorologiques et des zones de quiétude des oiseaux rupestres nicheurs présents en saison estivale. Des actions spécifiques « grand public » d'arrachage de l'Ambrosie (enjeu de santé public) sont d'ores et déjà prévues en 2015 et pourraient permettre de ne pas intervenir mécaniquement en période sensible (reproduction) pour de nombreuses espèces animales.

La sécurisation du sentier du fond des gorges de l'Ardèche devrait être réalisée en 2015, après avis du comité consultatif et évaluation des incidences au titre de N2000.

Financement : fonctionnement courant SGGA

E / Information, Animation et Communication

1 – Projets et animations pédagogiques (SGGA)

Objectifs



Depuis plusieurs années, le SGGA s'est engagé dans une politique volontariste pour développer l'animation dans la Réserve en faveur des scolaires et des adultes. Le recrutement d'un nouvel animateur titulaire du Brevet d'Etat d'accompagnateur en Moyenne Montagne et l'agrément obtenu de l'Education Nationale pour cet agent ainsi qu'un garde animateur et un animateur saisonnier permettent de renforcer ces activités de sensibilisation. L'encadrement constitue un moyen particulièrement efficace pour responsabiliser les visiteurs de la Réserve au respect de ce site.

Crédit photo : SGGA

Sur le bivouac de Gaud, le site pédagogique allie salle de classe équipée (ancien château) et accueil en séjours courts sous tentes collectives réservées aux scolaires. Le temps consacré à l'animation augmente avec les années, mais c'est une volonté forte du gestionnaire d'informer au plus tôt les enfants sur les richesses faunistiques, floristiques, paysagères de ce site. La plupart des classes concernées sont issues d'écoles primaires de l'Ardèche, du Gard ou de la Drôme. Nuls doutes que la plupart de ces enfants reviendront dans la Réserve prochainement ou dans quelques années. Le message fort pour le respect de ces richesses et de ces lieux devrait pouvoir influencer sur un comportement différent dans les années à venir, respect de l'environnement dans ce milieu, mais aussi ailleurs.

Réalisations

Accueil des scolaires

2110 élèves ont participé à des animations pédagogiques, ce qui représente 602 élèves hors séjours et 1508 élèves qui ont passé au moins une nuitée sur le bivouac de Gaud dont: 63 élèves de maternelle, 766 élèves de primaire, 566 collégiens et 113 lycéens. Les séjours se répartissent en 8 séjours de 2 nuits/3 jours soit 400 nuitées, 23 séjours d'une nuit /2 jours soit 668 nuitées (20 classes de primaires, 18 classes de collège et 3 classes de lycée).



En 2014, 6 classes ont participé à l'appel à projet auprès des écoles de leur territoire pour construire des projets éducatifs à l'année.

Les 602 élèves en dehors d'un séjour se répartissent ainsi : 53 enfants de maternelle, 43 élèves de collège et 486 élèves de primaires, 20 lycéens et 27 BTS gestion forestière et « Mon Pays –Ma fête » avec Passerelle Patrimoine (10 élèves)

Le Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche intervient aussi sur des projets portés par les partenaires : intervention d'un animateur dans l'appel à projet d'Ardèche Claire pour quatre classes du territoire (Vallon-Pont-d'Arc), cette action sera reconduite en 2015.

Le pôle animation encadre aussi des centres de loisirs : 350 nuitées en juillet et août.

Le SGGA travaille également en partenariat avec la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche et la mairie de Saint-Martin d'Ardèche dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires (programme d'animations dans plusieurs écoles : Vallon pont d'Arc, Salavas, Ruoms). Ce qui représente 12 interventions sur l'école de Saint-Martin d'Ardèche et 24 interventions sur les écoles de la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche.

Evaluations

L'année 2014 a été marquée par une montée en puissance des interventions scolaires du SGGA (64% d'augmentation par rapport à 2013), la construction de nouvelles animations, la formalisation du projet éducatif, avec notamment le lancement de l'appel à projet et de supports pédagogiques : canoë pédagogique et jeu de Gaud.

Coût total : 19 250 €

Financement : CG07, N2000 et Pays AM / Fonctionnement courant

2 - Information et communication (SGGA)

Objectifs

La volonté du SGGA d'informer et de sensibiliser à la préservation des espèces faunistiques et floristiques de la RNNGA, mais aussi au respect du site en général (déchets, bruit, feux, bivouacs) passe par l'organisation régulière d'animations grand public. Il s'agit notamment de diaporamas en soirée directement sur les bivouacs pour les campeurs d'une nuit ou de randonnées à thèmes (préhistoire, plantes aromatiques, petit patrimoine). La mobilisation des médias permet également cet objectif.



Crédit photos B.Raoux – SGGA

Réalisations

Une centaine d'articles ont été publiés durant l'année relatant les différentes missions du Syndicat et les animations estivales dont certains articles ont fait la « une ». Une cinquantaine d'articles ont été produits et mis en ligne sur le nouveau site internet du SGGA. Ces articles sont systématiquement communiqués aux communes, membres, partenaires, offices de tourisme et communautés de communes et presse.

Plusieurs radios locales / régionales : France Bleue/fréquence 7, RTL , participent régulièrement à la diffusion de l'information et de la préservation des espèces et des milieux de la RNNGA.

La sollicitation de médias nationaux (télévisions) en 2014 a contribué à mieux faire connaître la richesse du territoire et les actions menées par le SGGA sur le territoire des Gorges de l'Ardèche: France 2, Tf1

Animations scientifiques spécialisées et formations :

- 8 journées (CREPS et l'Afrat),
- 1 journée Eductour avec 21 professionnels du tourisme.

Animations et randonnées pour public estival avec les partenaires et campings :

- association Le Mât (L'Echappée / séjour itinérant pour adolescents),
- Office de Tourisme de St Martin d'Ardèche,
- Office de Tourisme de Vallon Pont d'Arc,
- Office de Tourisme de Larnas,
- CERP (Chemin de Cro Magnon),
- Camping Indigo, les Templiers et Briange,

- Participation au festivals Mômes et Merveilles Vallon-Pont- d'Arc,
- Maison de la Réserve/Grotte de la Madeleine,
- Ecogarderie dans le site classé du Pont d'Arc et présence de saisonniers dans les navettes estivales,
- Ecogarderie dans la Vallée de l'Ibie et aval des Gorges.



Crédit photos B.Raoux – SGGA

Animations Grand public

9 animations ont été proposées sur les communes du SGGA, avec ses partenaires, d'avril à septembre 2014, dont :

- Mercredi 9 avril Le Garn « Maladrerie des Templiers » : 30 personnes,
- Dimanche 13 avril Salavas « fréquence grenouille » : 21 personnes,
- Samedi 26 avril Gaud « Initiation à la reconnaissance des oiseaux » (places limitées) : 6 personnes,
- Samedi 3 mai Bidon « Entre culture et astronomie » : 30 personnes,
- Samedi 10 mai « Castelveil » à Aiguèze : 21 personnes,
- Dimanche 18 mai Vagnas « Entre botanique et Géologie » : 20 personnes,
- Samedi 14 juin Saint Just d'Ardèche « Libellule et mollusques » : 21 personnes,
- Samedi 28 juin Lagorce « Entre Nature et Culture » : 21 personnes,
- Samedi 20 septembre spéléo plongée : annulation pour cause de pluie.

Ainsi que « La Grotte Pour Tous » : 1 journée en partenariat avec l'aven d'Orgnac pour les personnes en situation de handicap, de la « Journées du Patrimoine » : avec l'agglomération du Gard Rhodanien (100 personnes), la communauté de communes DRAGA : une trentaine de personne et enfin la « Fête de la Science sur la Forêt » : annulation mauvais temps pour la randonnée et une quinzaine de personne à la conférence.

Soit un total d'environ 525 personnes (hors diaporama bivouac), la plupart résidant sur les communes du SGGA et plus de 20 000 exemplaires de la plaquette des animations SGGA diffusés. 591 personnes ont participé à la diffusion de diaporamas sur les bivouacs de Gaud et de Gournier.

Evaluation

L'organisation de manifestations et la participation à d'autres animations sont autant de moyens de sensibiliser les visiteurs, en particulier les résidents des communes du SGGA, qui découvrent le syndicat, ses missions, les actions qu'il mène dans la réserve naturelle et plus globalement, sur l'ensemble du territoire qu'il gère.

La presse, locale et régionale (Dauphiné Libéré, Tribune, Midi libre, l'avenir agricole...) et les radios comme France Bleu côté Ardèche communiquent régulièrement sur les différentes manifestations organisées par le SGGA, en particulier sur la RNNGA.

Les réseaux Réserves Naturelles de France, Grand Site de France ainsi que ceux des partenaires diffusent également très régulièrement les informations communiquées par le SGGA.

Le nouveau site internet du SGGA a permis aussi d'améliorer la portée du message de préservation des Gorges de l'Ardèche.

Coût total : 7 000€

Financement : CG07, CG30, Communauté d'Agglomération de la Cèze

3 - Publications du SGGA

Objectifs

Améliorer l'information et la communication auprès du public est un des objectifs du Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche. Plusieurs publications payantes existent déjà sur les Gorges de l'Ardèche et sont largement diffusées : le livre « De la Dent de Rez au Gorges de l'Ardèche » (désormais épuisé), le topo guide représentant les divers sentiers de randonnée, le livret sur la faune et la flore de l'Ardèche et les lieux appropriés dans les gorges pour pratiquer certains sports de nature, les plaquettes spécifiques aux oiseaux, aux poissons et à la flore de la Réserve, le guide du patrimoine des communes membres du Syndicat....



Réalisations

Les publications du SGGA sont diffusées soit par l'intermédiaire de dépositaires, soit en direct par le SGGA.

En 2014, le nouvel ouvrage réalisé en partenariat avec la Société Botanique de l'Ardèche et les Editions Glénat: « la flore des Gorges de l'Ardèche » a été vendus à plus de 2578 exemplaires en moins d'une année !

Evaluation

Une quarantaine de dépositaires (essentiellement en Ardèche) ont vendu en 2014 des publications, principalement les OT de Vallon Pont d'Arc et de Saint-Martin d'Ardèche, la grotte de la Madeleine, l'oti DRAGA et les Grottes de Saint Marcel d'Ardèche.

Les ouvrages les plus vendus sont : le topo guide des Gorges de l'Ardèche et la flore des Gorges de l'Ardèche.

Financement : Fonctionnement courant

F / Surveillance et Police

1 – Organisation de tournées régulières de surveillance (gardes RNNGA) et d'opérations inter services (ONCFS, ONEMA, ONF, Gendarmerie, Police rurale)

Objectifs

Le SGGA dispose en 2014 de 4 gardes commissionnés et assermentés par le Ministère de l'Environnement, qui peuvent constater les infractions à la réglementation fixée par le Décret n° 80-27 du 14 janvier 1980 portant création de la RNNGA, mais également les infractions à la législation faune-flore. Ils peuvent à ce titre verbaliser les contrevenants (procès-verbal ou timbre amende).

Tout au long de l'année des patrouilles de surveillance sont effectuées sur l'ensemble de la Réserve et ce dispositif est renforcé dès le printemps. En effet, en collaboration avec les agents de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), et de l'Office National des Forêts (ONF), de la Police rurale des patrouilles mixtes en canoë et à pied sont réalisées plusieurs fois par semaine. Ces surveillances sont organisées la semaine et le week-end (y compris jours fériés) en soirée et très tôt le matin afin de lutter contre le bivouac sauvage et les feux éventuels.

Par ailleurs, un partenariat direct existe avec les gendarmeries de Vallon Pont d'Arc et Bourg-Saint-Andéol qui viennent renforcer ce dispositif en cas de besoin.

Réalisations

Pour l'année 2014, **21 infractions** ont été relevées et sanctionnées (détail ci-dessous) par les gardes du SGGA et pour certaines d'entre elles par les autres services (ONCFS, ONEMA, Gendarmerie).

Total heures Police -Astreinte (gardes sur bivouacs et base de réservation) : **728 heures**

Nombre d'opérations de police conduites par les agents SGGA: 76 (contre 86 en 2013, 100 en 2012, 76 en 2011, 73 en 2010), dont :

- 6 avec l'ONCFS,
- 5 avec l'ONEMA,
- 1 avec l'ONF (07),
- 5 avec la gendarmerie de St Martin d'Ardèche (en particulier au lieu dit « Le Louby » aval gorges de l'Ardèche dans la RNNGA).

Secteurs d'intervention :

- 21 interventions sur la RTGA, bivouacs, belvédères et sites d'escalade,
- 26 interventions sur la partie aval de la RNNGA (Sauze-Louby-camping des grottes de St Marcel d'Ardèche et rive droite),
- 23 interventions sur l'ensemble de la RNNGA, principalement (Gaud-Gournier-Templiers),
- 6 interventions Dent de Rez – Vallée de l'Ibie –Site classé Pont d'Arc (site N2000).



Nombre de Timbres Amendes : 21 dont

- 18 pour « Bivouac sauvage » (dont 1 ONEMA),
- 1 pratique sports, jeux règlementés,
- 1 trouble et dérangement faune,
- 1 défaut de permis de pêche (ONEMA).

Nombre de procédures simplifiées gendarmerie : 5 dont 3 pour « Bivouac sauvage », 2 pour « Stationnement véhicules »

- Sports extrêmes dans la RNNGA : A noter cette année des interventions de police des gardes de la RNNGA liées aux nouvelles pratiques de sports « extrêmes » : base jump, saut pendulaire (alternative au saut à l'élastique), slackline mais également cordes tendues au dessus de la rivière pour être équipée d'une tyrolienne...(voir récapitulatif « Nombre de Timbre Amende »). Il sera nécessaire à l'avenir de rester très vigilants sur ces pratiques interdites dans la réserve naturelle !
- La présence très régulière de la gendarmerie de Saint-Martin d'Ardèche au lieu dit « Le Louby » dans la RNNGA a particulièrement été dissuasive contre les « pirates de la rivière » (retournement de canoës avec vol délibéré des passagers, agressions envers les bateliers, les brevets d'Etat et leurs clients...).

Tableau Récapitulatif des infractions constatées (2013, 2012, 2011, 2010)

| Infractions sanctionnées (RNNGA) | 2014 | 2013 | 2012 | 2011 |
|--|--------------------------------|--|---|---|
| Bivouac sauvage | 18 (TA) dont 1 ONEMA | 8 (TA) * + 3 procédures simplifiées (Gendarmerie) | 9 (TA)* dont : 2 ONCFS 2 ONEMA 5 procédures simplifiées (Gendarmerie) | 20 dont : - 9 ONCFS - 10 procédures simplifiées (Gendarmerie) |
| Feu | / | 1 (TA)* | 3 (TA)* | 6 |
| Circulation véhicule et Stationnement Véhicule | / | 1 (TA)* + 2 procédures simplifiées (Gendarmerie) | 2 (TA)* 3 procédures simplifiées (Gendarmerie) | 1 |
| Trouble RNN | 1 (TA) | / | / | 1 |
| Pratique sports et jeux règlementés, | 1 (TA) | / | / | |
| Pêche sans permis | 1 (TA) ONEMA | / | / | / |
| TOTAL | 21 | 10(TA)*et 5 procédures simplifiées | 14 (TA)* et 8 procédures simplifiées | 28 (TA)* |

* : timbre amende

Astreintes bivouacs week-ends gardes RNNGA : 33 dont :

- . 16 astreintes (janvier à avril),
- . 17 astreintes (de mai à août),
- . présence d'1 garde de la RNNGA sur au moins un des deux bivouacs.

Evaluation

Depuis 2010, la nouvelle organisation des bivouacs a permis aux gardes de la RNNGA d'être plus présents sur la rivière et le sentier du fond des gorges de l'Ardèche, durant la période estivale. La poursuite des opérations de Police en interne (deux gardes obligatoires par sortie) et interservices (ONCFS, ONEMA, Gendarmerie) ont été positives. Sur des secteurs ciblés comme la partie aval des Gorges de l'Ardèche, la gendarmerie de Saint-Martin d'Ardèche a très largement renforcé ces patrouilles régulières avec, une nette diminution des incivilités sur la rivière au lieu dit « Le Louby ».

La diminution du nombre du nombre d'interventions en 2014 (76) par rapport à 2013 (86) est due à l'absence d'un garde SGGA (pour cause d'accident de travail), de celle d'un agent de l'ONF (30) pour des raisons de santé avec, enfin, l'absence de patrouilles avec la police rurale de l'intercommunalité (Saint-Martin d'Ardèche-Aiguèze et Saint-Julien de Peyrolas) qui n'ont ou être maintenues également, , pour des raisons administratives.

Financement : fonctionnement courant SGGA

G / FONCTIONNEMENT

1 – Personnel

Objectifs

Un des axes d'amélioration du fonctionnement de la RNNGA concerne le personnel. Il s'agit de maintenir, d'améliorer et d'optimiser les compétences des agents du syndicat.

Réalisations

Cette année les 2 agents titulaires de la Fonction Publique territoriale partis en disponibilité au début de l'année 2013 ont demandé leur réintégration anticipée. L'un d'entre eux percevra l'allocation retour à l'emploi pendant 1 095 jours, l'autre rejoindra notre équipe au mois de mars 2015.



Le Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche a dû faire face à 2 accidents du travail, le premier est survenu au début du mois de mai, il a duré un peu plus de trois mois et le second a eu lieu à la fin du mois de juin pour une durée de près de 2 mois.

Plusieurs postes ont été créés en 2014 :

- un poste de contractuel de Garde Nature,
- un poste contractuel de chargé d'étude à mi-temps (équivalent Catégorie B de la filière technique),
- deux postes occasionnels (Archéologue et assistant Archéologie) pour la 3^{ème} campagne de fouille à la Maladrerie de Templiers,
- trois contrats aidés (deux d'une durée de 6 mois et 1 pour 1 an) pour l'équipe d'entretien et le renfort à la base de réservation.

Deux contrats ont pris fin en 2014, dont le contrat d'apprentissage (élève de BTS GPN).

Dix agents du SGGA ont bénéficié de formations sur les thèmes aussi variés que : la fonction publique territoriale, les Syrphes, le Suivi Temporel des Oiseaux Communs (programme STOC), la relation homme nature, l'encadrement de proximité, la demande de subvention, la rédaction des actes du personnel, la gestion du patrimoine et de l'inventaire, la gestion des carrières.

Quatre agents se sont rendus à Argelès sur Mer dans les Pyrénées Orientales au Congrès annuel de Réserves Naturelles de France ainsi qu'à plusieurs réunions de ses différentes commissions et groupes de travail.

2 agents ont participé aux 16^{ème} rencontres du Réseau des Grands Sites de France en Bretagne.

Soulignons également près de **250 heures** passées par une partie des agents, dans le travail des réseaux professionnels comme Grands sites de France, Réserves Naturelles de France, CREPS, CEN, LPO, Conservatoire botanique ...pour les plus connus.

Au total, près de **570 heures** ont été consacrées à l'amélioration des compétences du personnel et à la mise en commun des connaissances en 2014.

2 agents ont été titularisés au premier juillet 2014 en catégorie B, grâce aux dispositions de la loi de mars 2012 pour lutter contre la précarité dans la Fonction Publique Territoriale et des sélections professionnelles organisées fin avril par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche.

Evaluation

Un travail important de construction des fiches de poste pour chaque agent du syndicat a été conduit en 2014 qui a permis d'établir une grille d'entretiens annuels conforme aux attentes de la Fonction Publique Territoriale.

Les actions de formation à mettre en place s'établissent grâce aux comptes-rendus des entretiens annuels individuels.

Cette démarche souhaitée par le syndicat s'intègre parfaitement aux objectifs du Plan de Gestion.

Financement : fonctionnement courant SGGA

2 – Renouvellement du Plan de gestion de la RNNGA

Objectifs

« La réalisation d'un plan de gestion est une obligation depuis le décret n°2005-491 du 18 mai 2005, pris en application de la loi « démocratie de proximité » de 2002.

Selon le code de l'environnement, (R 332-21 et 332-22) dans les trois ans qui suivent sa désignation, le gestionnaire élabore un projet de plan de gestion de la réserve naturelle qui s'appuie sur une évaluation scientifique du patrimoine naturel de la réserve et de son évolution, et décrit les objectifs que le gestionnaire s'assigne en vue de la protection des espaces naturels de la réserve. Il recueille l'avis du comité consultatif et du conseil scientifique de la réserve et joint ces avis au dossier transmis au préfet.

L'objectif de chaque réserve naturelle est de préserver ce qui a justifié son classement : des taxons floristiques ou faunistiques, des habitats, des objets géologiques... L'objectif de l'ensemble des réserves naturelles est de contribuer, à l'échelle nationale et internationale, au maintien dans un bon état de conservation de la biodiversité et du patrimoine naturel.

Le plan de gestion permet d'assurer une continuité et une cohérence de la gestion dans l'espace et le temps. Une fois élaboré, il devient la référence permanente pour la gestion pendant la durée du plan et une mémoire de la réserve naturelle, réactualisée régulièrement, à l'usage des équipes successives. Il facilite également la transmission des acquis entre les gestionnaires du réseau des espaces protégés. »

(D'après : « Guide méthodologique des plans de gestion de réserves naturelles. Réserves Naturelles de France, CHIFFAUT A., 2006 - MEED/ATEN, Cahiers Techniques n°79 »)

La réserve naturelle nationale des Gorges de l'Ardèche, dont le SGGA assure, par convention, la gestion, a été créée par Décret n° 80-27 du 14 janvier 1980.

La révision porte sur le deuxième plan de gestion (2008 -2012), dont la rédaction avait été confiée au conservateur de la RNNGA. Il a été partiellement validé par le Conseil scientifique de la RNNGA et la DREAL (17 décembre 2007) et mis en attente pour cause de révision du Décret de la réserve naturelle et création du périmètre de protection. Toutefois, la réserve naturelle a bénéficié, entre 2008 et 2014, d'une gestion s'appuyant sur les Objectifs à Long Termes, les Objectifs de plan et les opérations validées en comité consultatif.

Dans l'attente du nouveau guide méthodologique des plans de gestion de réserves naturelles, Réserves Naturelles de France (RNF) préconise la mise en place d'une évaluation périodique du patrimoine naturel et des résultats obtenus grâce à la gestion, et non un simple bilan de la mise en oeuvre du plan. Une RN doit évaluer comment le patrimoine naturel se porte sur la RN. Le patrimoine naturel visé est celui pour lequel la RN a une responsabilité. L'évaluation doit être collégiale, si possible, accompagnée d'un regard ou d'un appui extérieur pour « sortir de sa réserve ».

Cette nouvelle démarche se résume en 3 étapes fondamentales : analyse de l'état et des tendances du patrimoine naturel (avec indicateurs d'évaluation de l'état de conservation des habitats), analyse des causes de cet état, synthèse et perspectives pour la poursuite de la gestion.

Comme prévu dans le code de l'environnement, la rédaction d'un nouveau plan de gestion s'accompagne de l'évaluation du plan de gestion arrivant à son terme. La démarche vise à apprécier l'adéquation des objectifs et des opérations définis avec la réalité de terrain, l'évolution de celle-ci et les différentes contraintes auxquelles peut être confronté le gestionnaire.

Réalisations

Sur la base des préconisations de RNF, en particulier celles concernant l'évaluation de l'état de conservation des habitats, et de son appui technique en 2013, le conservateur de la RNNGA a poursuivi le travail de restructuration de l'arborescence du prochain plan de gestion, de reformulation des Objectifs à Long Terme et d'évaluation du deuxième plan de gestion (2008-2012). Le conseil scientifique a été informé de l'avancement de la révision du PG (réunions des 29 avril et 8 juillet 2014) et sollicité régulièrement pour avis. L'ensemble des propositions et remarques des membres du CS ont été intégrés au document de travail en cours d'élaboration.

La même démarche a été entreprise auprès de l'équipe du SGGA.

L'ensemble de ce travail a été réalisé en étroite concertation avec la chargée de mission N2000 du SGGA afin de rendre cohérent le DOCUG (Document Unique de Gestion pour les sites N2000 du « Sud Ardèche et Dent de Rez » et Espace Naturel Sensible des Gorges de l'Ardèche) et le prochain plan de gestion de la RNNGA.

Ce sont près de **200 heures** de travail réalisées par le conservateur et l'ensemble de l'équipe du SGGA.

Evaluation

Réalisés en interne, l'évaluation du plan de gestion et son renouvellement sont tributaires de l'organisation générale de la structure, de son fonctionnement et en particulier de la charge de travail du rédacteur (en l'occurrence le conservateur de la RNNGA). Il n'a donc pas toujours été possible de respecter le planning prévisionnel 2014.

L'évaluation du deuxième plan de gestion de la RNNGA devrait être finalisée en début d'année 2015.

Concernant le troisième plan de gestion (2016 - 2020) de la RNNGA, la réactualisation du volet « Diagnostic », l'élaboration des fiches actions du volet « Gestion » devrait être présentées, après avis de la DREAL, au comité consultatif en fin d'année 2015 ou en début d'année 2016, ainsi qu'au Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Rhône-Alpes.

(Cf. « Evaluation du deuxième plan de gestion (2008 – 2012 » / comité consultatif 1^{er} juillet 2015)

Coût total: 6 000 €

Financement : DREAL

3 - Partenariat avec la Province de Khammouanne au Laos

Objectifs

En 2011 et 2012, l'ONG Tétraktys (spécialisée en écotourisme) a organisé un voyage d'étude en Rhône Alpes et en particulier dans les Gorges de l'Ardèche pour une délégation politique et technique de la Province de Khammouanne au Laos. Cette Province présente des similitudes fortes avec les Gorges de l'Ardèche : relief karstique, grottes et rivières souterraines, activités de pleine nature en développement dans un territoire à forts enjeux environnementaux.



Pour faire suite à ces premiers échanges informels qui se sont avérés très fructueux, les élus du SGGA, en partenariat avec les communes du territoire gestionnaires de grottes touristiques, ont décidé d'envisager un projet de coopération infra-régionale.

Réalisations

5 stagiaires laotiens ont été accueillis en Ardèche entre le 18 et le 29 septembre 2014.

Les temps d'échange avec l'équipe technique du SGGA ont été très riches, que ce soit à l'occasion de la présentation du fonctionnement des bivouacs, de la démonstration du moteur électrique de la barque, ou encore de l'animation pédagogique réalisée par l'animateur du SGGA directement avec les stagiaires.

Cet accueil a représenté une **soixantaine d'heure** de travail d'agents SGGA (directrice, animateur, garde) durant la période de stage, ainsi que plusieurs heures de préparation pour la directrice. La directrice du SGGA a également participé à plusieurs réunions de coordination avec les sites de grottes, avec Tétraktys et les financeurs potentiels pour la formalisation du projet.

Evaluation



Crédit photos Tetraktis
F.Gonnet-Tabardel-SGGA

Tétraktys a validé son nouveau programme triennal d'intervention dans la Région de Khamouanne avec l'appui de la Région Rhône-Alpes. La contribution du SGGA au volet « Education à l'environnement » de ce nouveau programme a été identifiée (notamment pour le site de Konglor Natane), ainsi que la possibilité pour le SGGA ou pour les communes gestionnaires de grottes touristiques d'accueillir à nouveau des stagiaires Laotiens mais sur de plus longues périodes.

Financier : fonctionnement courant